

ALGÉRIE-RUSSIE

Le président du gouvernement russe Dmytrii Medvedev en visite officielle en Algérie

P.24

ALGÉRIE-USA

Les Etats-Unis pour la promotion de la coopération et du partenariat avec l'Algérie dans le domaine sécuritaire

P.24

ALGÉRIE-FRANCE

L'Algérie envoie 30 chalets aux sinistrés de l'ouragan Irma aux îles des Antilles

P.24

ALGÉRIE-UA

Un programme de formation des imams africains en élaboration entre le CAERT et la Ligue des oulémas du Sahel

P.24

Parlement

ADOPTION PAR L'APN DU PROJET DE LOI SUR LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

Le projet de Loi sur la monnaie et le crédit a été adopté hier, dimanche, à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par le président de cette institution parlementaire, Saïd Bouhadja, en présence du ministre des Finances, Abderrahmane Raouya. Ce projet de texte modifie et complète l'ordonnance de 2003 en introduisant un article 45 bis qui stipule que «la Banque Algérie procède, dès l'entrée en vigueur de la présente disposition, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à l'achat directement auprès du Trésor, de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer, notamment à la couverture des besoins de financement du Trésor, au financement de la dette publique interne et au financement du Fonds National d'Investissement (FNI)». En outre, l'article 45 bis note que «ce dispositif est mis en œuvre pour accompagner la réalisation d'un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires devant aboutir, au plus tard, à l'issue de la période susvisée, notamment, au rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat et de l'équilibre de la balance des paiements. Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de cette disposition, par le Trésor et la Banque Algérie, est défini par voie réglementaire».

P. 3



FINANCEMENT NON CONVENTIONNEL :

M. Raouya : «Le montant des emprunts sera limité pour éviter l'inflation»

Le montant des emprunts que le Trésor public contractera auprès de la Banque centrale dans le cadre du mécanisme de financement non conventionnel n'est pas encore précisé mais il sera «vraiment limité» pour éviter l'inflation, a affirmé dimanche à Alger le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya. «Le montant n'est pas encore précisé du fait que l'année n'est pas encore terminée, et pour 2018, on aura des prévisions», a indiqué le ministre dans un point de presse tenu à l'issue de l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit par l'APN.

P. 4

ARMÉE
Gaïd Salah insiste à partir de Tamanrasset sur le suivi de la consolidation du corps de bataille de l'ANP

P. 3



BANQUES :
De nouvelles mesures pour les importations relevant de la revente en l'état

P. 6

SANTÉ

CANCER

1^{er} bilan encourageant des thérapies ciblées

P. p. 12-13

VACCINATION DES ENFANTS CONTRE LA ROUGEOLE :

Les résultats de la commission nationale bientôt connus

GRIPPE SAISONNIÈRE :

Disponibilité du vaccin antigrippal au niveau des établissements sanitaires et des pharmacies à partir du 15 octobre

P. 10

FOOTBALL

MONDIAL 2018 \ QUALIFICATIONS (GR. B / 5^e J) CAMEROUN-ALGÉRIE (2-0) :

Le renouveau devra attendre encore

P. 22

JUSTICE

RÉFORME PÉNITENTIAIRE: L'enseignement et la formation pour favoriser la réinsertion sociale et prévenir la récidive

P. 8

KHENCHELA

Portes ouvertes sur les services de la Sûreté nationale

La maison de la culture Ali-Souahî de Khenchela, abrite à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 12 octobre, la 73^e édition des journées portes ouvertes sur les services de la Sûreté nationale. Au

programme; découverte des différents services de police, rencontre avec des cadres de la Sûreté nationale, mais aussi interactivité via les nombreux ateliers proposés.



HCI

Conférence sur «La zakat et le développement économique»



Le Haut conseil islamique (HCI), organise cet après-midi à partir de 14h, une conférence «Le rôle de la zakat dans le développement économique».

MUSÉE NATIONAL DU MOUDJAHID

Enregistrement de témoignages

Le Musée national du moudjahid, organise cet après-midi à partir de 14h, la 199^e rencontre pour l'enregistrement de témoignages de moudjahidine et moudjahidate sur la guerre de Libération nationale.

GALERIE ASSELAH-HOCINE

Exposition de l'artiste Bachir Bencheikh

La galerie d'arts, Asselah Hocine (39/41, rue Asselah Hocine - Alger Centre), abrite jusqu'au 17 octobre, une exposition d'arts plastiques de l'artiste peintre Bachir Bencheikh.



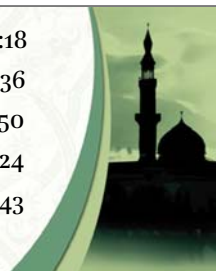
Météo

	Max	Min
Alger	25°	13°
Oran	28°	14°
Annaba	24°	14°
Béjaïa	24°	13°
Tamanrasset	33°	18°

Horaire des prières

Lundi 18 Moharem 1439

Fajr	05:18
Dohr	12:36
Asr	15:50
Maghreb	18:24
Isha	19:43



TOURISME ET ARTISANAT

Mermouri demain à Ouargla



Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Hacène Mermouri, effectuera demain mardi 10 octobre, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Ouargla. Au cours de cette visite, le ministre présidera les travaux d'une rencontre régionale sur «Le rôle de l'investissement touristique dans le développement de l'économie nationale». Cette rencontre réunira l'ensemble des intervenants et des opérateurs du secteur du tourisme des Hauts-Plateaux et du Sud.

LE 13 OCTOBRE À L'OPÉRA D'ALGER
Hommage à Kaddour Srarfi

L'Opéra d'Alger, Boualem-Bessaïh, rendra hommage au violoniste et compositeur tunisien Kaddour Srarfi, lors d'une grande soirée prévue vendredi 13 octobre.

PALAIS DES EXPOSITIONS
Ouverture du Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets

En collaboration avec l'Agence nationale des déchets et la SAFEX, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) organise à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 12 octobre au Palais des Expositions des Pins Maritimes d'Alger, le Salon International de la Récupération et de la Valorisation des Déchets «REVADE», dédié à la collecte, au tri, au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets.

RÉSIDENTE UNIVERSITAIRE BAYOU-HALIMA DE BOUMERDÈS
Compagne de sensibilisation contre le cancer du sein

Le service des activités culturelles scientifiques et sportives (unité de prévention) de la résidence universitaire Bayou-Halima de Boumerdès, organise aujourd'hui et demain, une campagne de sensibilisation contre le cancer du sein. Au programme: contrôle médicale et mammographie.

INSTITUT DE MUSIQUE DE BOUSSAËDA
Réception du projet avant la fin du premier semestre 2018

Le projet portant réalisation et équipement d'un institut de musique dans la ville de Boussaâda sera réceptionné avant la fin du premier semestre 2018. Pour plus de 250 millions de dinars, ce projet, composé de blocs pédagogiques et de salles de classes, est actuellement en phase d'achèvement. Cet institut contribuera une fois équipé à rapprocher les structures de la formation artistique, notamment musicale, aux jeunes de la région de Boussaâda et encourager la formation dans le domaine musical au profit des jeunes de cette ville. Les deux (2) entreprises chargées de la réalisation de ce projet, se sont engagées à le livrer avant la fin du premier semestre 2018. Ce projet a été inscrit au profit de la ville de Boussaâda en 2009.

DEMAIN À LA LIBRAIRIE CHAÏB DZAÏR

Rencontre sur «L'histoire de l'édition des Mille et Une Nuits»

Les Editions ANEP, organisent demain mardi 10 octobre à partir de 15h à la librairie Chaïb Dzaïr, une rencontre sur «L'histoire de l'édition des Mille et Une Nuits: origine des textes, les différentes traductions, la fascination exercée sur l'Occident, les lectures psychanalytiques de l'œuvre...». La rencontre sera animée par Sid Ali Sekheri, consultant ANEP.



CRASC D'ORAN

Conférence sur l'UDMA



Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, organise cet après-midi à partir de 14h, une conférence animée par Malika Rahal (IHTP France) sur le thème «Ecrire sur l'UDMA, retour sur une expérience d'histoire du temps présent».

PARLEMENT

Adoption par l'APN du projet de Loi sur la monnaie et le crédit

Le projet de Loi sur la monnaie et le crédit a été adopté hier à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par le président de cette institution parlementaire, Said Bouhadja, en présence du ministre des Finances, Abderrahmane Raouya.

Ce projet de texte modifie et complète l'ordonnance de 2003 en introduisant un article 45 bis qui stipule que «la Banque Algérie procède, dès l'entrée en vigueur de la présente disposition, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à l'achat directement auprès du Trésor, de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer, notamment à la couverture des besoins de financement du Trésor, au financement de la dette publique interne et au financement du Fonds National d'Investissement (FNI).» En outre, l'article 45 bis note que «ce dispositif est mis en œuvre pour accompagner la réalisation d'un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires devant aboutir, au plus tard, à l'issue de la période susvisée, notamment, au rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat et de l'équilibre de la balance des paiements. Un mécanisme de suivi

de la mise en œuvre de cette disposition, par le Trésor et la Banque Algérie, est défini par voie réglementaire».

En vue d'introduire ce nouvel instrument, le Gouvernement a élaboré ce projet de loi dont l'objectif est d'autoriser la Banque d'Algérie, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à procéder à l'achat direct de titres émis par le Trésor.

Il s'agira de couvrir les besoins de financement du Trésor, de financer le remboursement de la dette publique interne, et ce, en particulier, les titres de l'Emprunt national pour la croissance levé en 2016, les titres du Trésor émis en contrepartie du rachat de la dette bancaire de Sonelgaz et les titres du Trésor émis au profit de la Sonatrach en compensation du différentiel sur les prix des carburants importés et de l'eau dessalée.

Il s'agit aussi, dans le cas échéant, de permettre au Trésor de doter en ressources le Fonds National d'Investissement (FNI), au titre des prises de participation de l'Etat dans des investissements ou de financements à long terme de programmes publics d'investissements.

Cet instrument non conventionnel dont l'objet est de permettre la mobilisation par le Trésor de financement exceptionnels revêt un caractère transitoire, limité dans le temps à cinq années.

Le recours à cet instrument est destiné à accompagner un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires qui, grâce à une rationalisation de la dépense



publique et à une optimisation des recettes fiscales, doit aboutir, au plus tard à l'issue de la période considérée, au rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers (les équilibres de la Trésorerie de l'Etat et l'équilibre de la balance des paiements).

ARMÉE

Gaïd Salah insiste à partir de Tamanrasset sur le suivi de la consolidation du corps de bataille de l'ANP

Le Général de Corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, Vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, a insisté hier, à partir de Tamanrasset, sur le suivi de la consolidation du corps de bataille de l'ANP en vue de «rehausser son niveau de disponibilité», indique dans un communiqué, le ministère de la Défense nationale (MDN).

«Nous accordons une très grande importance au suivi de la consolidation du corps de bataille de l'ANP et à la satisfaction des exigences lui permettant de rehausser son niveau de disponibilité, afin de garantir et de promouvoir les aptitudes opérationnelles et de combat de toutes ses formations et composantes, au service de l'Algérie, sur les pas de ses fidèles fils, qui veillent à son unité, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité, déterminés à triompher de ses ennemis, qui ont essuyé un grand échec dans leur projet d'employer le fléau du terrorisme au service de leurs desseins abjects et maléfiques, et d'en faire un autre moyen pour arriver à leurs fins ignobles et destructrices», a déclaré M. Gaïd Salah, dans une allocution d'orientation, à l'occasion de sa visite, entamée aujourd'hui à la 6ème Région militaire.

«Partant de notre profonde conviction de la sensibilité de cette mission, qui incombe à l'ANP, de notre conscience, voire même notre application à l'impératif de son parfait accomplissement, le devoir nous appelle aujourd'hui, chacun dans ses fonctions, dans les limites de ses compétences et dans le domaine de ses responsabilités, à poursuivre, continuellement, méthodiquement et rationnellement, sous le commandement et l'appui du président de la République, Chef Suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, les efforts résolus et complémentaires que nous avions entamés, avec l'aide d'Allah le Tout-Puissant, ces quelques dernières années, conformément à une stratégie étudiée et à une vision claire, voyante et avertie», a-t-il poursuivi.

Et d'ajouter: «au demeurant de ce qui a été dit, et réaffirmant le rôle de l'aspect historique et son influence positive dans le rehaussement du moral des troupes aux niveaux requis, nous continuons à insister sur l'importance de notre capital historique, car il est et il restera, pour l'ANP, digne héritière de l'Armée de Libération nationale, un fondement auquel nous devons nous référer et une source inépuisable d'expériences, pleine d'enseignements à suivre, un exemple incontournable dans la persévérance de nos Forces armées à défendre la souveraineté de l'Algérie, la sauvegarde de sa sécurité et la préservation de ses acquis nationaux».

Le Général de Corps d'Armée a ensuite observé que «tant que nous gardons foi en



ces constants principes d'éthique, nous sommes d'une totale certitude et pleinement persuadés que le moyen le plus adéquat et la meilleure voie permettant aux éléments de l'ANP de puiser les facteurs de rehaussement de leur moral à de hauts niveaux, et leur garantir une tranquillité morale et une sérénité d'esprit, est leur sentiment individuel et collectif, voir leur conscience et leur fierté, d'être responsables».

«Une responsabilité totale et permanente, du bon accomplissement de la sauvegarde de l'Algérie, complètement et continuellement, en tant que continuité naturelle d'une génération en or, prodige, ayant fait

le serment et l'a honoré, s'est dévouée devant Allah le Tout-Puissant, à libérer sa Patrie l'Algérie de l'une des plus abjectes des colonisations que l'humanité a eu à connaître, une génération qui a tenu son serment, avec fidélité et abnégation, après une Révolution de nature populaire, d'essence humaine et de dimensions et d'extensions internationales, ceux qui demeureront, pour vous et pour tous les fils d'Algérie, génération après une autre, un modèle parfait, une source d'admiration et un exemple à suivre en termes de nationalisme, de loyauté à Allah et à la Patrie, certains d'entre eux ont atteint leur fin, d'autre attendent encore, et ils

n'ont varié aucunement», a-t-il rappelé.

Ace propos, M. Gaïd Salah a considéré que «dels étaient les éléments de réussite de la Révolution de votre peuple, l'origine de sa force et la source de son triomphe devant son ennemi cruel, raciste et inhumain».

De ces principes s'inspire l'ANP, digne héritière de l'Armée de libération nationale, avec tous les facteurs de sa force et les tenants de son progrès requis, et œuvre à réunir toutes les conditions de réussite, en accord avec la noblesse de ces valeurs nationales ainsi évoquées».

«Avec cette légitime nostalgie à notre histoire pleine de moralités et remplie d'enseignements, l'Algérie célèbre cette année le 63ème anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954, cette prodigieuse Révolution qui a démontré, et qui continuera à prouver, que l'Algérie qui a vaincu ses ennemis d'hier, grâce à ses fidèles fils, saura toujours poursuivre sa voie de réussite et son chemin de triomphe, au moyen de ses fils, faits de la même terre, loyaux envers Allah, envers leur serment et envers l'Algérie, qui restera avec leur soutien, préservée et inviolable devant tous ceux qui la guetteraient aujourd'hui et demain», a-t-il souligné avant de recommander: «Nous nous devons, en cette honorable occasion, de nous incliner devant les âmes pures des Chouhada, qui ont sacrifié de leurs sangs, pour l'indépendance de l'Algérie, et qui ont arraché de leurs chaires sa liberté et sa souveraineté».

Nous nous devons également de rendre hommage aux Chouhada du devoir national qui ont tout aussi donné de leurs sangs purs pour l'Algérie et pour sa stabilité».

L'allocution du Général de Corps d'Armée a été suivie via visioconférence par l'ensemble des éléments de la Région, a précisé le communiqué, notant que ce déplacement s'inscrit «dans la dynamique des visites périodiques sur le terrain, et ce, à l'occasion de l'ouverture de l'année de préparation au combat 2017/2018 à travers toutes les Régions militaires».

La visite a été par inaugurée par l'inspection des unités mobilisées au niveau du Secteur opérationnel de Bordj Badji Mokhtar à l'extrême frontière sud du pays, où M.

Gaïd Salah a tenu une rencontre avec les personnels de ces unités, en compagnie du Général-major Meftah Souab, Commandant de la 6ème Région militaire et durant laquelle l'occasion a été donnée aux éléments de la Région d'exprimer leurs préoccupations et intérêts et de réaffirmer leur détermination à demeurer les garants indéfectibles dans la sauvegarde de nos frontières nationales de tout danger et contre toute menace», conclut le MDN.

LA MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE M^{ME} GHANIA EDDALIA : « Lancement d'un réseau national des bénéficiaires de micro crédits »



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, Ghania Eddalia a annoncé samedi à Alger le lancement d'un réseau national des jeunes bénéficiaires de micro crédits dans le cadre de l'Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM) en vue d'être plus efficaces dans la diversification de l'économie nationale.

Présidant la cérémonie de clôture du Salon national de la micro activité en compagnie du Ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki, la ministre a déclaré que « ce réseau qui sera une plateforme regroupant les entrepreneurs activant dans la micro activité pourrait contribuer à la promotion de leurs produits et leurs services » ajoutant que « ce réseau leur permettrait, également, de jouer un rôle plus fort et efficace dans la diversification de l'économie nationale ».

« Il y aura, en outre, à la coordination entre les jeunes entrepreneurs en vue d'échanger les informations et les expériences notamment dans le domaine de marketing » a-t-elle ajouté.

Mme. Eddalia a instruit, par la même occasion, les responsables de l'ANGEM d'assurer l'accompagnement, le soutien et la consultation technique au profit de ce réseau tout en veillant à consolider les potentialités des jeunes activant dans ce dernier.

Ella a révélé que les avantages offerts par l'ANGEM aux jeunes qualifiés en faveur de leur intégration économique et sociale s'inscrivent dans le cadre des objectifs contenus dans le Plan d'action du Gouvernement concernant la promotion et le développement du produit national.

« C'est de cette optique que le secteur œuvre à travers l'ANGEM à promouvoir la fonction libérale et soutenir le développement local et national tout en encourageant la production nationale dans le cadre de la politique de l'Etat visant à augmenter la rentabilité du produit national » précise la ministre.

Pour sa part, Le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, a appelé plusieurs artisans, lors de la visite de la délégation ministérielle, aux différents stands de l'exposition, à contribuer, avec leurs expériences, à la formation des jeunes en matière d'artisanat en vue de préserver ce patrimoine à même d'introduire ces métiers dans le processus de développement.

Il est à rappeler que la cérémonie de clôture a été marquée par distinction de plusieurs entrepreneurs participant à ce salon (meilleure exposition et meilleur stand).

Plusieurs chèques de micro crédit ont été, également, distribués au profit de quelques porteurs de projets dans plusieurs domaines.

Ce salon organisé sous thème « Le micro crédit, vecteur de diversification de l'économie nationale » a connu la participation de plus de 100 jeunes entrepreneurs relevant de plusieurs régions du pays, 25 associations et 11 participants de plusieurs secteurs concernés par les dispositifs d'emploi.

FINANCEMENT NON CONVENTIONNEL :

M.Raouya : « Le montant des emprunts sera limité pour éviter l'inflation »

Le montant des emprunts que le Trésor public contractera auprès de la Banque centrale dans le cadre du mécanisme de financement non conventionnel n'est pas encore précisé mais il sera « vraiment limité » pour éviter l'inflation, a affirmé hier à Alger le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya.

« Le montant n'est pas encore précisé du fait que l'année n'est pas encore terminée, et pour 2018, on aura des prévisions », a indiqué le ministre dans un point de presse tenu à l'issue de l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit par l'APN.

« Bien évidemment, il s'agit de prendre en compte, dès maintenant, les recettes et les ressources dont dispose l'Algérie, puis on verra les ajustements nécessaires qu'on présentera au cours de l'année à chaque fois que cela est possible », a-t-il ajouté.

Selon lui, « en tout état cas de cause, ce sera vraiment limité pour éviter l'inflation ».

Par ailleurs, M. Raouya a encore assuré que le financement non conventionnel serait destiné à l'investissement et au rachat de la dette bancaire de Sonelgaz et des titres du Trésor émis au profit de la Sonatrach en vue de permettre à ces entreprises de relancer leurs projets.

S'agissant du contrôle de l'utilisation du financement non conventionnel, le ministre a affirmé que le contrôle serait assuré à tous les niveaux, à savoir le ministère des Finances, la Banque d'Algérie ainsi qu'à travers le décret présidentiel qui sera promulgué après l'adoption de cette loi par le Conseil de la Na-



tion. Ce projet de texte modifie et complète l'ordonnance de 2003 en introduisant un article 45 bis qui stipule que « la Banque Algérie procède, dès l'entrée en vigueur de la présente disposition, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à l'achat directement auprès du Trésor, de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer, notamment à la couverture des besoins de financement du Trésor, au financement de la dette publique interne et au financement du Fonds National d'Investissement (FNI) ». En outre, l'article 45 bis note que « ce dispositif est mis en œuvre pour accompagner la réalisation d'un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires devant aboutir, au plus tard, à l'issue de la

période susvisée, notamment, au rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat et de l'équilibre de la balance des paiements.

Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de cette disposition, par le Trésor et la Banque Algérie, est défini par voie réglementaire.

En vue d'introduire ce nouvel instrument, le Gouvernement a élaboré ce projet de texte dont l'objectif est d'autoriser la Banque d'Algérie, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à procéder à l'achat direct de titres émis par le Trésor.

Il s'agira de couvrir les besoins de financement du Trésor, de financer le remboursement de la dette publique interne, et ce, en particulier, les titres de l'Emprunt national

pour la croissance levé en 2016, les titres du Trésor émis en contrepartie du rachat de la dette bancaire de Sonelgaz et les titres du Trésor émis au profit de la Sonatrach en compensation du différentiel sur les prix des carburants importés et de l'eau dessalée.

Il s'agit aussi, dans le cas échéant, de permettre au Trésor de doter en ressources le Fonds National d'Investissement (FNI), au titre des prises de participation de l'Etat dans des investissements ou de financements à long terme de programmes publics d'investissements.

Cet instrument non conventionnel, dont l'objet est de permettre la mobilisation par le Trésor de financement exceptionnels, revêt un caractère transitoire, limité dans le temps à cinq années.

Le recours à cet instrument est destiné à accompagner un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires qui, grâce à une rationalisation de la dépense publique et à une optimisation des recettes fiscales, doit aboutir, au plus tard à l'issue de la période considérée, au rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers (les équilibres de la Trésorerie de l'Etat et l'équilibre de la balance des paiements).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE M. BOUAZGUI À PARTIR D'EL OUED : « Encourager l'aquaculture comme ressource supplémentaire pour l'économie nationale »

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazgui, a mis l'accent hier à El-Oued sur l'intérêt d'encourager les activités aquacoles en tant que ressource supplémentaire pour l'économie nationale.

« Il appartient d'encourager l'aquaculture par la généralisation de l'ensemencement d'alevins dans les bassins d'irrigation agricole, un segment d'activité pouvant constituer une ressource supplémentaire pour l'économie nationale », a indiqué le ministre lors de l'inspection de divers projets agricoles dans le cadre de la seconde journée de sa visite de travail dans la wilaya.

Pour M. Bouazgui, cette option devra être accompagnée de mesures incitatives en direction des agriculteurs pour les impliquer dans l'activité aquacole et intégrer cette filière dans les segments culturels, en tant qu'activité d'investissement prometteuse.

Accompagné du ministre du Pouvoir populaire pour la production agricole et les Terres de la République bolivarienne du Venezuela, Wilmar Alfredo Castro Soteldo, le ministre de l'Agriculture a affirmé que son département s'attellait à la mise en œuvre d'un programme de formation et de vulgarisation (session de formation) en direction des fellahs désirant investir dans la filière aquacole.

Cette formation spécialisée leur permettra de s'initier et de s'imprégner des mécanismes techniques appropriés et performants pour l'ensemencement d'alevins et de poissons dans les bassins d'irrigation agricole à eau douce, a estimé



M. Bouazgui.

Pour ce faire, a-t-il indiqué, « des facilités administratives et mesures incitatives pratiques seront envisagées en faveur des investisseurs dans l'aquaculture, dont le financement du projet d'ensemencement et son suivi continu par des spécialistes ».

Le ministre a, en outre, mis en exergue la contribution de ces activités dans l'accroissement de la production agricole du fait de l'exploitation des eaux d'élevage aquacole riches en produits organiques dans la fertilisation des terres arables.

Le ministre vénézuélien a, de son côté, indiqué que « l'Algérie recèle d'importants atouts dans le domaine agricole, dans ses volets agricole et d'élevage, qui incitent à lier le partenariat et la coopération entre les deux pays ». « Il est important d'arrêter un plan d'action permettant l'échange d'expériences entre les deux

pays, notamment dans les volets de développement de la céréaliculture et de l'élevage ovin, et de tirer profit de l'expérience algérienne dans le développement agricole », a souligné le même responsable vénézuélien.

Mettant à profit cette visite dans la wilaya d'El-Oued, la délégation ministérielle a inspecté une exploitation agricole privée dans la région de Zemlat El-Faras, dans la périphérie d'El-Oued, qui s'étend sur 861 hectares, dont 344 ha irrigués.

L'exploitation compte une richesse arboricole fruitière consistant en 30.000 palmiers productifs et 15.000 oliviers, irrigués à partir de 7 forages et 18 puits traditionnels.

Le ministre de l'Agriculture, qui a visité le jardin botanique récréatif de la commune d'El-Oued, a mis en avant la nécessaire exploitation, par les investisseurs, de pareils espaces forestiers pour préserver la richesse sylvicole et ouvrir de nouvelles perspectives d'investissement, créatrices d'emplois.

Au terme de sa tournée, la délégation ministérielle a visité une exploitation agricole privée à El-Gueddachi-Est, dans la commune de Robbah, dédiée à la production de diverses productions agricoles.

Celle-ci renferme 300 palmiers dattiers, 400 oliviers, 200 orangers et citronniers, 20 serres pour la plasticulture, en plus d'une surface de 8 ha dédiée aux cultures fourragères et 12 ha aux cultures maraichères, selon la fiche technique de cette exploitation.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, M. HADJAR :

« Le gouvernement approuve deux décrets exécutifs sur la qualification universitaire et le régime des études universitaires »

Le gouvernement a approuvé deux décrets exécutifs sur les conditions et modalités de la qualification universitaire et le régime des études pour l'obtention du LMD (Licence-Master et Doctorat), a déclaré samedi à Alger le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa rencontre avec les représentants des syndicats des enseignants du secteur, M. Hadjar a précisé que le décret relatif à la qualification universitaire vise à « faciliter le processus de qualification et à lui conférer une certaine souplesse », ajoutant que l'étude des dossiers de qualification est assurée par une commission régionale composée de trois enseignants pour un mandat de trois ans non renouvelable.

Les membres de cette commission seront désignés par le ministre après l'organisation des conférences régionales, a-t-il indiqué, précisant que « l'étude des dossiers de qualification se fera tous les six mois avec possibilité de renouveler la demande en cas de refus une première fois ».

L'opération de qualification prend en compte l'aspect pédagogique et celui de la recherche scientifique, a-t-il ajouté.

Le Gouvernement a également approuvé un décret exécutif sur le régime des études pour l'obtention du LMD afin de garantir une plus grande visibilité, selon M.

Hadjar qui précise que ces deux décrets seront mis en application une fois publiés au Journal officiel (JO).



Concernant l'amélioration des œuvres universitaires, M. Hadjar a fait indiqué que son département compte « conclure un accord de coopération avec le ministère de l'Enseignement et de la formation professionnelle pour des sessions de formation au profit des employés en charge de ces pres-

tations (transport-restauration-hébergement), faisant état de l'organisation d'une conférence nationale sur les œuvres universitaires début 2018.

Par ailleurs, M. Hadjar a affirmé que son département « n'a pas réduit » le nombre des postes de Doctorat, rappelant que ce nom-

bre a dépassé les 5.000 postes en plus de 3.000 autres en médecine.

Il a précisé que le nombre des postes est déterminé par rapport à plusieurs facteurs notamment le nombre d'encadreurs.

A une question sur certains dépassements au niveau de nombre de cités universitaires, le ministre a admis ces cas les qualifiant d'« exceptionnels » sachant qu'il existe 426 cités universitaires à travers le territoire national et que dans la majorité les prestations sont de qualité.

S'agissant des revendications des syndicats du secteur concernant le logement, M. Hadjar a indiqué que cette revendication est « nationale » et que son département collabore avec les partenaires sociaux au traitement de ce problème selon les moyens disponibles.

Il a ajouté que son département œuvre, en collaboration avec les parties concernées à l'instar du ministère de l'Habitat, à trouver des solutions à ce problème.

Le ministre a réitéré la volonté de son département à réactiver les canaux du dialogue avec les partenaires sociaux pour traiter les questions qui intéressent la famille universitaire.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS, ABDELGHANI ZAËLANE :

« Lancement en 2018 d'un projet de modernisation de la RN-1 entre Ghardaïa et In Guezam »

Un projet de renforcement et de modernisation du tronçon de la RN 1 reliant les limites administratives de la wilaya de Ghardaïa à In Guezam (Tamanrasset) sera lancé en 2018, a rassuré samedi depuis Ghardaïa, le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaïlane.

S'exprimant au terme d'une visite d'inspection pour s'enquérir de l'état du réseau routier dans cette wilaya, le ministre a affirmé que « la RN1 reliant le nord au sud constitue un projet important pour la promotion de développement économique et social des wilayas du Sud et boostera l'investissement public et privé ».

Il a mis en exergue l'intérêt croissant porté par les pouvoirs publics à la RN 1 « épine dorsale » du réseau routier pour accompagner les programmes de développements socioéconomiques dans les différentes wilayas traversées par cette infrastructure notamment dans les wilayas du sud du pays.

« Cette infrastructure routière revêt une importance capitale et un intérêt particulier dans le schéma directeur des routes et autoroutes élaboré par le département ministériel et qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du territoire », a-t-il souligné.

« Le doublement de cet axe routier sur une distance de plus de 850 km (Alger / El Menea) est un projet d'envergure et demeure incontestablement une voie de communication routière structurante reliant le nord et le sud du pays », a-t-il précisé.

« A terme, ce projet de la prise en charge de la route nationale Une contribuera d'une manière cruciale à l'essor économique et touristique des régions du sud grâce, entre autres, à l'accessibilité, et aux retombées positives générées par les réseaux autoroutiers sur les usagers, en termes de coût, de fluidité et de sécurité dans la circulation des biens et des personnes », a indiqué M. Zaïlane.

Le ministre avait insisté durant son déplacement le long du tronçon de la RN1 Ghardaïa / vers la limite territoriale avec la wilaya de Laghouat sur la nécessité d'accélérer la cadence de réalisation des projets notamment les échangeurs et l'aménagement externe le long de l'axe routier, afin qu'ils répondent aux exigences du développement intégré, durable et global que connaît l'Algérie.

Auparavant, le ministre des Travaux publics et des Transports s'est enquis au début de cette visite de l'état d'avancement du projet de réalisation de la nouvelle gare routière principale de Ghardaïa.

Cette infrastructure, comporte un hall d'accueil, un bâtiment à niveau pour voyageurs, 49 quais d'embarquement dont 15 quais d'embarquement inter wilaya, selon la fiche technique du projet.



La réalisation de cette nouvelle gare routière pour un coût de 600 millions de dinars devra combler le déficit en matière des conditions élémentaire de confort aux voyageurs et transporteurs y transitant de différentes wilayas du Nord et Sud du pays à l'étrétesse de l'actuelle gare routière située au centre ville de Ghardaïa.

Dans ce chantier, le ministre a mis en service un bus type (Smart bus intelligent) de l'entreprise publique de transport de voyageur centre (ETVC) doté d'équipement de connexion à l'Internet, de climatisation et autres moyens de confort avec contrôle à distance.

M. Zaïlane a mis en exergue l'importance du développement du transport collectif pour réduire la pollution et le trafic routier dans nos villes.

Le ministre a également inspecté le tronçon de la route de contournement de la ville de Berriane réalisée sur un tronçon de 10 km de la RN1 en 2 x 2 voies, d'un coût global de 3,2 milliards de dinars.

Cet évitement de la ville de Berriane à forte valeur économique, ouvrira, selon les explications des responsables locaux des travaux publics – de « larges perspectives » à la région et a impulsé une certaine dynamique pour le développement socio-économique des wilayas du sud du pays.

Ce projet structurant a permis de désengorger la ville de Berriane qui constituait auparavant un « véritable

goulot » durant toute l'année notamment pour le poids lourds et les convois exceptionnels causant de nombreux désagréments et autres problèmes de circulation pour les usagers de cet axe routier.

Le ministre a visité aussi les tronçons en cours d'achèvement de la route nationale entre Berriane et la limite territoriale avec la wilaya de Laghouat, ainsi que les échangeurs en cours de réalisation avant d'inspecter les ouvrages d'art édifiés sur les oueds Metlili, Seb seb et Touil sur la RN1 en allant vers El Menea.

Réalisation d'une nouvelle tour de contrôle aux normes internationales

Au terme de sa visite dans la wilaya de Ghardaïa le ministre des Travaux publics et des Transports, a inspecté le projet de réalisation d'une nouvelle tour de contrôle aux normes internationales à l'aéroport international « Moufidi - Zakaria ».

Cette nouvelle structure aéroportuaire, dont les travaux ont été confiés à une entreprise chinoise, s'inscrit dans le cadre du projet de développement et de modernisation de la gestion de l'espace aérien national, décidé par les pouvoirs publics pour cinq aéroports (Alger, Oran, Constantine, Ghardaïa et Tamanrasset).

Cette tour de contrôle dont le taux de réalisation a atteint 75 %, est édifiée sur une superficie de 2.000 m2, en structure mixte (béton armé et charpente métallique) d'une hauteur de 50 mètres, avec une vigie d'une superficie de 53 m2, selon la fiche technique du projet.

D'un coût de plus de trois milliards de dinars, ce projet qui sera doté d'équipements de radionavigation les plus modernes et de balisage de haute intensité, permettant respectivement le guidage, des avions au vol, au décollage et à l'atterrissage nocturnes, doit répondre aux normes et recommandations de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de sûreté, sécurité et qualité de service, a-t-on souligné. Cette nouvelle tour, dont la réception est prévue pour la fin de l'année 2017 permettra d'améliorer les conditions de travail des aiguilleurs du ciel et traduit la volonté de doter Ghardaïa, réputée pour ses potentialités économiques, de moyens, lui permettant de développer un trafic international, notamment avec les pays émetteurs de touristes, selon les responsables locaux de l'Etablissement national de la navigation aérienne (ENNA).

Lancement de la première promotion MBA (Master of Business Administration) à l'INPED de Boumerdes

L'Institut national de la productivité et du développement industriel (INPED) de Boumerdes a lancé, hier, la première promotion du Master of Business Administration (MBA) destinée aux managers et cadres supérieurs des entreprises nationales économiques et industrielles.

Dans son allocution à l'issue de la cérémonie de lancement de cette nouvelle offre de formation, à laquelle était présent le représentant du ministre de l'Industrie et des Mines, la Directrice générale de l'INPED, Mme. Asmani Fouzia a fait savoir que ce MBA est le fruit d'une coopération entre son établissement et l'université canadienne de Montréal, qui se déclinera en trois (3) parcours MBA Général, MBA Finance et MBA Gestion des ressources humaines.

Ce MBA est, également, le fruit d'une expérience de plus de 50 ans acquise par l'INPED dans la formation supérieure en management au profit des entreprises et institutions, a-t-elle ajouté.

D'une durée de 18 mois (en raison d'une semaine par mois), cette formation est destinée aux cadres et managers titulaires d'une licence ou d'un ingénierat au minimum, avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans.

Cette formation ambitionne de doter les ressources humaines bénéficiaires, des connaissances les plus récentes dans le domaine du management, qui leur permettront l'acquisition des habilités et compétences susceptibles de relever le niveau de performance de leurs entreprises et institutions a indiqué M. Ghend Abdelaziz, directeur central au ministère de l'Industrie et des Mines, signalant l'inscription de cette opération au titre de la stratégie nationale visant à relever le management national à un rang mondial.

Pionnier de l'introduction, en Algérie, des activités de formation, de conseil et d'édition, l'INPED accompagne les changements organisationnels des entreprises.

Cet établissement a été créé le 31 août 1967, avant d'être érigé en Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret exécutif N 98-163 du 19 Mai 1998.

Entreprendre toute action de formation continue de perfectionnement et de recyclage dans les domaines de la gestion, des langues, des affaires et de la documentation, contribuer par des moyens appropriés aux actions initiées par les pouvoirs publics en matière de mise à niveau de l'économie nationale et assurer la formation en management de cadres et gestionnaires des entreprises publiques et privées, particulièrement celles du secteur industriel, figurent parmi les principales missions de l'INPED.

CHANGE

Cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage

Voici les cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage, valables à compter du 8 octobre 2017, communiquées par la Banque d'Algérie.

La valeur du DOLLAR est fixée à 111,98 DA à l'achat et à 118,82 DA à la vente.

La valeur de l'EURO est de 130,86 DA à l'achat et de 138,87 DA à la vente.

A rappeler que durant la semaine allant du 1 au 7 octobre 2017, la valeur du DOLLAR était fixée à 111,50 DA à l'achat et à 118,31 DA à la vente, alors que la valeur de l'EURO était de 131,27 DA à l'achat et de 139,35 DA à la vente. Il y a un mois (la semaine allant du 10 au 16 septembre 2017), la valeur du DOLLAR était de 109,11 DA à l'achat et à 115,77 DA à la vente, tandis que la valeur de l'EURO était de 131,11 DA à l'achat et de 139,14 DA à la vente. Il y a une année (du 9 au 15 octobre 2016), la valeur du DOLLAR était fixée à 108,43 DA à l'achat et à 115,05 DA à la vente, tandis que la valeur de l'EURO était de 120,55 DA à l'achat et de 127,92 DA à la vente.

= Cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage, valables à compter du 8 octobre 2017:

Billets de banque	Achat	Vente
1 USD	111,98	118,82
1 EUR	130,86	138,87
1 CAD	88,93	94,40
1 GBP	146,26	155,21
100 JPY	99,05	105,14
1 SAR	29,86	31,68
1 KWD	370,06	393,47
1 AED	30,49	32,35
100 CHF	114,22,93	121,26,52
100 SEK	1373,32	1457,88
100 DKK	1758,71	1866,38
100 NOK	1395,76	1484,53
Chèques de voyage	Achat	Vente
1 USD	113,12	118,82
1 EUR	132,19	138,87
1 CAD	89,83	94,40
1 GBP	147,75	155,21
100 JPY	100,06	105,14
100 CHF	115,58,89	121,26,52
100 SEK	1387,26	1457,88

APS

BANQUES :

De nouvelles mesures pour les importations relevant de la revente en l'état

La Banque d'Algérie promulguera incessamment une instruction qui introduira de nouvelles exigences dans le cadre de la régulation des importations relevant de la revente en l'état, a indiqué le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, dans un entretien accordé à l'APS.

La première exigence sera «de rendre obligatoire la domiciliation de toutes les importations de la revente en l'état, préalablement à toute expédition des biens et marchandises à destination du territoire douanier algérien», souligne le Gouverneur de la Banque centrale.

Quant à la seconde obligation, il s'agira pour l'importateur de «la constitution d'une couverture financière auprès de la banque domiciliaire, représentant 120% de la valeur de l'opération d'importation, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de l'expédition de la marchandise», ajoute-t-il.

Questionné sur l'objectif de ces mesures, M. Loukal explique qu'elles sont destinées «à réhabiliter l'acte de domiciliation en tant qu'instrument de mise en force du contrat d'achat ou de la commande, à rendre plus efficient et opérationnel l'ensemble des mesures édictées en matière d'encadrement du commerce extérieur, et à mettre en adéquation l'allocation des ressources nécessaires, en matière de change, aux opérations d'importations».

Ces dispositions entreront en vigueur dès la promulgation de l'instruction de la Banque d'Algérie y afférente.

Cette mesure entre dans le cadre d'un règlement approuvé en fin septembre dernier par le Conseil de la Monnaie et du Crédit pour l'aménagement du règlement de février 2007 se rapportant aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises.

Un règlement pour la couverture des risques de change

Par ailleurs, M. Loukal fait savoir qu'un règlement sur la couverture des risques de change a été adopté en juillet dernier par le Conseil de la Monnaie et du crédit, dont l'instruction de mise en œuvre sera promulguée incessamment et le mécanisme sera opérationnel d'ici la fin 2017.

L'adoption d'un tel règlement est motivée par le fait que le régime de change applicable en Algérie est un régime flottant, explique le même responsable.

En conséquence, de par la fluctuation des cours de change, ce système expose les opérateurs économiques et investisseurs à des risques de change lors de la réalisation de leurs transactions internationales, pouvant leur occasionner des pertes de change substantielles, ajoute-t-il.

Selon le Gouverneur de la Banque d'Algérie, ce règlement offre aux opérateurs économiques et aux investisseurs la possibilité de se prémunir de ces risques de change, en permettant aux intermédiaires agréés le recours à une panoplie d'instruments de couverture de risques de change, en les autorisant à effectuer, pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle, des opérations de couverture de risque de change devises contre dinars.

De plus, fait-il valoir, ce dispo-

sitif encadre ce segment de l'activité bancaire relatif au marché interbancaire des changes, en l'assortissant de règles d'éthique et de bonne conduite très précises.

Ces règles sont applicables à tous les intervenants sur le marché interbancaire des changes, qui sont strictement tenus de les respecter, insiste-t-il. Cependant, M. Loukal fait savoir que ce règlement concerne uniquement les biens d'équipements entrant dans le cadre de l'investissement stricto sensu, les composants industriels entrant dans des projets d'investissement et/ou de réalisation, ainsi que les matières premières et intrants concourant à la production nationale.

Ainsi, les opérations d'importation liées à la revente en l'état ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Pour M. Loukal, ce règlement, outre le fait qu'il s'inscrit dans la suite logique de la modernisation de la réglementation des changes, «constitue un jalon important dans l'amélioration du climat des affaires» en permettant aux opérateurs économiques et investisseurs d'avoir «une meilleure lisibilité et visibilité quant à la maîtrise des coûts et risques liés aux transactions internationales, durant toutes les étapes de leur réalisation.» Eu égard à leur nouveauté et à leur degré de technicité élevé, les dispositions prévues par ce règlement relatif au marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque de change, seront mises en œuvre de façon progressive et didactique, par l'organisation de rencontres et séances de travail régulières avec les banques commerciales, tout au long du processus d'élaboration des instructions d'application y afférentes.

En effet, soutient le Gouverneur de la Banque centrale, pour assurer une mise en œuvre efficace de ce dispositif, la Banque d'Algérie a choisi d'opérer par étapes, dont la première sera liée aux opérations de change à terme classiques.

Quant aux instruments plus complexes tels que les opérations de change et les swaps de devises, «ils seront introduits au fur et à mesure de l'adaptation de la place bancaire aux conditions de leur lancement», relève-t-il.

C'est dans ce sens que le Gouverneur de la Banque d'Algérie a eu ce dimanche une rencontre avec les représentants de la place bancaire et financière, qui s'inscrit dans le processus de dialogue et d'échanges de proximité, déjà entamé en 2016, entre la Banque d'Algérie et les établissements bancaires et financiers du pays.

Cette rencontre a porté essentiellement sur les deux règlements en question se rapportant, respectivement, au marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque, et



au mécanisme de régulation des opérations de commerce extérieur relevant de la revente en l'état.

M. Loukal considère, en effet, que la nécessité de contact directs, notamment en contexte de persistance du choc externe, est plus que jamais de mise pour permettre un enrichissement partagé et bénéfique sur les moyens à mettre en œuvre dans la recherche permanente de la stabilité de la place bancaire et financière.

Il rappelle aussi que les réformes monétaires et financières, d'ordre structurel, introduites par la Banque d'Algérie à partir du second semestre 2016, notamment la mise en place de nouveaux mécanismes de refinancement dans le cadre de la dynamisation du marché monétaire en contexte de contraction de la liquidité bancaire «sont vulgarisés et opérationnels».

Il cite ainsi l'Open market, un des instruments majeurs de la conduite de la politique monétaire, qui est opérationnel depuis le 4ème trimestre 2016, se substituant progressivement au procédé de refinancement classique et traditionnel par le biais du réescompte, devenant marginal dans le nouveau processus de refinancement.

Sur ce point, il indique que le marché monétaire, ainsi redynamisé par la formule de l'Open market, a joué un «rôle déterminant» dans l'allocation des ressources nécessaires au système bancaire dans la poursuite du financement à l'économie (le refinancement a atteint un montant de 670 milliards DA au 2 octobre 2017) ainsi que dans le pilotage, par la Banque d'Algérie, de ses taux d'intérêts directeurs lui permettant d'agir sur la liquidité des banques, en fonction des besoins de «financement sain de l'économie et de l'objectif de maîtrise de l'inflation».

Il cite aussi les autres instruments vulgarisés tels que la facilité de prêt marginal permettant aux banques de recourir auprès de la Banque d'Algérie afin de couvrir leurs besoins ponctuels de trésorerie, et le mécanisme des taux excessifs, destiné à contenir le coût de financement bancaire de l'économie. Rappelant que le système bancaire a été récemment conforté dans sa liquidité par la réduction du taux de la réserve obligatoire (taux ramené de 8% à 4%), M.

Loukal fait savoir que cette disposition a conféré aux banques des capacités additionnelles, au titre du financement de l'économie, de l'ordre de 350 milliards DA.

Le 10 octobre 1980, un séisme dévastateur a frappé la ville d'El Asnam, aujourd'hui Chlef, causant la mort de plus de 2.600 personnes, en plus d'un grand nombre de blessés et de sans abris, la ville ayant été détruite à 80 %.

CHLEF

37 ans après le séisme dévastateur d'El Asnam, le préfabriqué «toujours debout»

Les citoyens de Chlef se remémorent le souvenir de cette journée douloureuse, au moment où des stigmates de cette catastrophe naturelle demeurent là, 37 ans après jour pour jour, à travers les chalets toujours occupés à Hai Chorfa, ou dans les localités de Chetia, Tenes et Oued Fodda.

En dépit des efforts colossaux consentis par l'Etat pour la reconstruction de la ville, la wilaya compte, à ce jour, plus de 4.300 constructions en préfabriqué toujours en exploitation, dont les dossiers n'ont pas été régularisés, leurs occupants n'ayant pas perçu, pour diverses raisons, l'aide étatique (1.200.000 DA) fixée au titre du programme d'indemnisation des propriétaires de chalets.

Selon les chiffres fournis par les services de la wilaya, celle-ci compte près de 18.318 chalets, dont seulement 13.975 ont vu leurs dossiers régularisés, au moment où un problème se pose toujours pour les 4.343 chalets restants, dont les occupants n'ont pas introduit de dossiers à cause de conflits familiaux (entre ayant droits) ou faute d'avoir versé leurs arriérés de location, est-il souligné.

Au delà de ces contraintes administratives, l'existence de ces chalets pose un problème de santé publique, comme observé par de nombreux occupants, qui ont exprimé à l'APS leurs craintes vis-à-vis de leurs conditions de vie dans ces chalets, hautement inflammables (pour ceux faits en bois), et où sont enregistrés des cas d'allergies multiples, en plus de constituer un nid pour différents rongeurs et bestioles.

«J'ai procédé à de nombreuses réparations et restaurations, mais je sais pertinemment que j'occupe un habitat non conforme depuis une quarantaine d'années, sa durée de vie étant de pas plus d'une dizaine d'années», avoue Sid Ahmed, un habitant de Hai Chorfa, résumant l'état d'esprit des occupants des chalets, dont le seul souhait est de régulariser leur situation pour bénéficier d'un logement qui assurera une vie «digne» à leurs enfants, selon leur propre expression.

Des chalets en fin de cycle

Selon l'architecte et membre du Conseil local de l'Ordre des architectes de la wilaya de Chlef, Mohamed Rachid Lekhel, la durée d'exploitation d'un chalet ne doit pas dépasser une dizaine d'années, particulièrement sous des conditions climatiques extrêmes (chaleur et froid), comme c'est le cas à Chlef, et aussi au vu de la qualité des matériaux avec lesquels ils sont

faits (bois, béton, fer). Cet expert n'a pas manqué de déplorer l'état de dégradation de ces logements en préfabriqué qui, d'un point de vue technique, ne peuvent être ni restaurés, ni recyclés, a-t-il assuré.

Nonobstant cet aspect technique, Mohamed Rachid Lekhel a néanmoins admis que



cette option (installation des chalets) était la meilleure solution à adopter au lendemain du séisme dévastateur, car une étude de réalisation d'une ville prend, à elle seule, au moins deux années.

Il a, en outre, déploré la manière «anarchique» adoptée par certains bénéficiaires des aides publiques, dans la construction de leurs maisons, qui n'obéissent à aucune règle urbanistique, ce qui, pour lui, a contribué à la défiguration du tissu urbain local.

Des démarches ont été entreprises par les pouvoirs publics, au titre du Dispositif de soutien au remplacement de ces habitations en préfabriqué, entré en vigueur en 2009.

Selon le chef de la daïra de Chlef, Abdelmadjid Ghaib, ses services ont recensé, à ce jour, 7.599 logements en préfabriqué, dont 6.212 ont reçu leurs décisions d'indemnisation, au moment où le problème persiste concernant ceux n'ayant pas introduit de dossiers à cause, entre autres motifs, du décès du propriétaire ou faute d'accord entre leurs héritiers, ou encore de versement de leurs arriérés de location. Néanmoins, le responsable a signalé la tenue prochainement d'une rencontre consacrée à ce problème, entre le wali et tous les partenaires concernés.

Certains bénéficiaires de l'aide publique en la matière (1.200.000 DA) estiment que ce montant est «insuffisant» pour la construction d'un logement neuf, au moment où d'autres, à l'image de Ben Toucha, considèrent que, par le biais de ce dispositif de soutien, l'Etat a surtout pensé à assu-

rer un vie digne aux citoyens, d'où leur appel à exploiter cette somme dans la construction d'un deux pièces au lieu de demeurer dans un chalet de quatre pièces insalubre et en fin de cycle.

Un taux de 76% des occupants des chalets recensés au titre du Dispositif de soutien au remplacement des logements en préfabriqué, ont introduit des dossiers pour bénéficier d'aides financières, au titre de l'instruction interministérielle (Finances et Habitat) portant prorogation des délais légaux pour l'introduction des dossiers, complétée par l'instruction interministérielle de 2014, portant facilitation des procédures de versement des aides, à l'indiqué à l'APS le chargé du service de promotion immobilière à la direction du Logement de la wilaya, Brahim Belhiche.

Après avoir souligné l'inscription de ces procédures au titre des efforts de l'Etat visant l'éradication des logements en préfabriqué, ce responsable a lancé un appel à tous les propriétaires de chalets dont la situation n'est pas régularisée, en vue de se reprocher des services de la direction du logement de la wilaya avant la fin des délais fixés pour cette opération, soit le 31 décembre 2017.

Plus de 13.000 décisions pour bénéficier de l'aide à la reconstruction

Selon le directeur local de la Caisse nationale du logement (CNL), Cherif Mohamed Tahar, le Dispositif d'éradication des logements en préfabriqué destiné à la wilaya de Chlef, l'un des plus colossaux à l'échelle na-

tionale, enregistre un rythme de mise en œuvre «appréciable».

Il a signalé le recensement, à ce jour, de 13.017 bénéficiaires d'une décision ouvrant droit à un soutien financier de 1,2 million de DA, dont plus d'un million ont déjà perçu cette somme dans sa totalité, (soit un montant global de plus de 15 milliards de DA).

S'exprimant sur les ascendants ou descendants du bénéficiaire, il a indiqué que l'un d'eux (parents ou enfants) ouvre droit à une aide de 700.000 da, pour réaliser une extension à son logement, mais il a jugé que le nombre de bénéficiaires de cette formule, pas plus de 968, demeure faible, à ce jour.

Selon toujours les statistiques fournies par la direction du Logement, la wilaya de Chlef a été destinataire d'un programme de 105.027 unités de logements (toutes formules confondues), entre 1999 et 2017.

Le parc logement de la wilaya est actuellement estimé à 948.224 unités, soit un taux d'occupation de 5,28 habitants par logement, en 2017, contre 5,81 habitants en 2009. La wilaya a enregistré, à la période indiquée, la création de nombreuses villes nouvelles, à l'image de Chetia comptant plus de 2.300 logements publics localisés, ou encore les nouvelles villes de Ben Soua et Chorfa, ou les pôles urbains d'El Hosseinia et de la cité Sonelgaz (Oued Sly).

Rencontré à Chlef, l'écrivain et historien Mohamed Boudia, également témoin vivant des deux séismes du 9 septembre 1954 et du 10 octobre 1980, a raconté ce jour effroyable, qui a vu la destruction totale de la ville de Chlef, suite à un séisme d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter.

Cette belle ville de Chlef, connue à l'échelle nationale pour son architecture unique alliant styles colonial et arabe, selon l'expression de M. Mohamed Boudia, fut violemment secouée une première fois, vers 13h, à l'heure de la prière du vendredi, faisant des milliers de morts et de blessés, et des rues encombrées par des bâtiments en ruines. «Alors que nous étions tous encore sous le choc, une deuxième secousse forte a secoué la ville vers 16 h, comme pour amplifier notre sentiment d'horreur et détruire ce qui ne l'avait pas encore été, rayant de la carte 80 % de la ville», se rappelle l'historien. À l'écoute de ces souvenirs, son concitoyen Matmati, n'a pu retenir ses larmes, en évoquant la mémoire de son ami mort, lors de cette journée d'effroi, en compagnie de toute sa famille.

«L'horreur de cette journée sera toujours gravée dans ma mémoire, quoique quelque peu atténuée par les images de solidarité sans faille offertes par nos concitoyens, juste après le séisme», se souvient-il encore, histoire de dire que l'espoir fait toujours vivre...

NAÂMA: Plusieurs opérations de lutte contre la désertification de 2010 à 2016

Plusieurs opérations dotées d'une enveloppe de 817 millions DA ont été réalisées de 2010 à 2016 dans la wilaya de Naâma dans le cadre de la lutte contre la désertification et le soutien des éleveurs de bétail et des petits agriculteurs, a-t-on appris de la conservation des forêts.

Ces actions financées par le Fonds national de développement rural (FNDR) visent à relancer l'activité pastorale dans la région qui a eu un impact positif sur les agriculteurs et les éleveurs ayant bénéficié d'unités d'élevage so-

laire, de brise vent et de bétail, a indiqué le chef de bureau de suivi des programmes de renouveau rural à la conservation des forêts, Abdelwahed Aggoune.

Ces projets destinés à soutenir des agriculteurs et éleveurs directement concernent la distribution de 720 unités d'énergie solaire (coût de 148 millions DA), de petites unités d'élevage (661 têtes ovines, 303 têtes bovines, 26 ruches pleines), soit 141 millions DA, en plus de 300.000 arbres fruitiers pour l'intensification de l'oléicul-

ture. Le restant des projets a été concentré sur le reboisement pour réduire l'avancée du sable et lutter contre la désertification menaçant de vastes superficies de steppes dans la wilaya et par conséquent la biodiversité dans les communes du sud des hauts plateaux de l'Ouest du pays.

Ces programmes ont permis la plantation de 175 hectares d'arbres forestiers (16 millions DA), des brise-vent sur 1350 kilomètres (40 millions DA), l'aménagement de 35 km de pistes (29 millions DA) et la

fixation des dunes sur une superficie de 250 ha pour un montant de 35 millions DA, a-t-on indiqué.

Une superficie de 3.000 ha a été consacrée aux réserves pastorales (9 millions DA), en plus de la réalisation d'ombrages sur 15 ha (2,5 millions DA), la plantation pastorale sur une surface de 585 ha (37 millions DA) et de travaux de protection du sol et de correction torrentielle sur 19.555 mètres cubes (78 millions DA), a-t-on ajouté.

La conservation des forêts a également signalé que les projets

de soutien et de développement des zones rurales nécessitent la collaboration de tous les secteurs dont ceux de l'agriculture, des forêts, de l'entreprise publique de génie rural, du haut commissariat aux steppes et de l'inspection vétérinaire, pour assurer un accompagnement et un encadrement technique adéquat, une vulgarisation et une formation et orientation des éleveurs et des agriculteurs, en plus du suivi permanent des projets.

RÉFORME PÉNITENTIAIRE: L'enseignement et la formation pour favoriser la réinsertion sociale et prévenir la récidive

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a affirmé samedi à Koléa (wilaya de Tipasa) que la politique de réforme pénitentiaire adoptée par l'Etat depuis 2006, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la formation a permis de réaliser des résultats «positifs» en termes de réinsertion des détenus et de prévention de la récidive.

La politique de réforme pénitentiaire adoptée depuis 2006 à ce jour pour la réinsertion des détenus et la prévention de la récidive «a permis de réaliser des résultats positifs», en témoigne la réussite de 11.275 détenus aux épreuves du Baccalauréat, contre 27.219 au BEM, en sus de 7850 anciens détenus ayant bénéficié d'une insertion sociale dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi, notamment l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) signataire d'une convention avec l'administration pénitentiaire dans ce domaine, a indiqué M. Louh à l'issue d'une visite à l'établissement pénitentiaire de Koléa où il s'est enquis de près des dernières technologies utilisées en matière de sécurisation de cet établissement (caméras de surveillance HD dotées de fibre optique). Il a cité, dans ce sens, la mise à niveau du système législatif relatif à l'établissement pénitentiaire dans son volet inhérent aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire en générale, et ce dans le but de l'humanisation des conditions d'incarcération pour les détenus et le soutien de la politique d'insertion sociale de ces derniers une fois leur peine purgée.

Depuis l'adoption de la politique de réforme pénitentiaire, plus de 22.600 détenus ont bénéficié de la liberté conditionnelle, «un mécanisme favorisant la réinsertion sociale des détenus ayant purgé leur peine afin de prévenir la récidive».

Des technologies de pointe pour sécuriser les prisons

Le ministre a insisté sur l'impératif d'investir dans les technologies modernes et les ressources humaines, notamment dans le volet inhérent à la sécurisation des établissements pénitentiaires, soulignant que la pri-



son de Koléa est dotée de caméra de surveillance de haute définition dotées de fibre optique, pour une sécurisation optimale de leur environnement interne et externe. Cette technologie «sera généralisée à tous les établissements pénitentiaires à l'échelle nationale», a-t-il ajouté. Evoquant les applications de l'empreinte biométrique des détenus, M. Louh a indiqué que «grâce aux techniciens et ingénieurs algériens supervisés par la Direction de modernisation, le ministère de la Justice a réussi à former une équipe technique capable de développer leurs propres applications, au lieu de les acquérir de l'étranger, ce qui est grandement profitable au Trésor». Le Directeur général de la modernisation au ministère de la Justice, Abdelhakim Akka, a précisé dans ce sens, que les applications relatives aux empreintes biométriques des détenus étaient «mises en place par des compétences algériennes. Ces applications nous auraient coûtées 50 millions

d'euros si nous les avions achetées de l'étranger», ajoutant que «4 milliards de dinars ont été économisés en mettant au point des applications liées à des dossiers judiciaires». Ces réformes tendent à prémunir contre la récidive, plus précisément la prévention contre la criminalité, a-t-il affirmé.

Il existe une coopération avec certains pays frères et amis du Grand Maghreb et d'Afrique dans le cadre du renforcement de la modernisation des mécanismes de gestion judiciaire dans certains pays, à leur demande, entre autres (le Mali et la Mauritanie), compte tenu de l'expérience algérienne en la matière, a-t-il noté. «L'Algérie veut intensifier la coopération au niveau national et international, à travers la modernisation des mécanismes de gestion judiciaire dans le cadre de la lutte contre les crimes lourds, principalement le terrorisme, et en vue d'un échange d'informations efficace, instantané et immédiat», a expliqué M. Louh.

ORAN: Libération d'une jeune fille dont les ravisseurs exigeaient une rançon

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont réussi ce week-end à Oran à libérer une jeune fille enlevée dont les ravisseurs ont exigé une rançon, a-t-on appris samedi auprès de ce corps de sécurité.

Un citoyen âgé de 23 ans s'est présenté à la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Bousfer pour signaler que trois individus non identifiés ont suivi sa voiture, de la plage de Corales jusqu'à la ville d'Ain El-Turck, et ont guidé sa compagne du même âge sous la menace vers une destination inconnue.

Plus tard, le plaignant a reçu un appel depuis le téléphone portable de la jeune fille enlevée, où un des ravisseurs lui a exigé le versement d'une rançon pour la libérer et lui a fixé un rendez-vous au centre-ville d'Ain Turk. Les gendarmes enquêteurs de la brigade de Bousfer, qui se sont déplacés sur les lieux en compagnie du plaignant, ont réussi à délivrer la victime et à arrêter un des ravisseurs (33 ans), dont les deux acolytes demeurent en fuite. Une enquête est ouverte pour élucider les tenants et les aboutissants de cette affaire et mettre la main sur les deux fuyards.

MOSTAGANEM Une tentative d'émigration clandestine déjouée

Les unités des gardes-côtes de Mostaganem ont réussi, dans la nuit du vendredi à samedi, à mettre en échec une tentative d'émigration clandestine impliquant 10 personnes au large du littoral mostaganémois, a-t-on appris samedi de ce corps de sécurité.

Les dix candidats à l'émigration clandestine, âgés entre 20 et 28 ans, ayant pris le départ de Kramis dans la commune de Achaacha (80 km) à l'est de Mostaganem, ont été interceptés à 4 miles au nord de Cap Kramis. Ces «harag» originaires des wilayas de Relizane et de Chlef ont été conduits au port de Mostaganem où la protection civile a mis en place un poste avancé de secours pour les examens médicaux selon les lois en vigueur, avant de les transférer vers la justice pour sortie illégale du territoire national, a-t-on indiqué.

Les éléments des gardes-côtes de la wilaya de Mostaganem ont déjoué, dans la nuit du jeudi à vendredi, quatre tentatives d'émigration clandestine à partir du littoral mostaganémois interceptant 48 personnes, dont des femmes et enfants.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Plus de 2.600 agents publics ont bénéficié d'une formation anticorruption

Plus de 2.600 agents publics ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Programme national de formation et de sensibilisation anticorruption, a indiqué hier à Alger, le président de l'Office national de prévention et de la lutte contre la corruption (ONPLC), Mohamed Sebaïbi. «Plus de 2.600 agents publics, exerçant dans différents départements ministériels, ont bénéficié jusqu'au 31 décembre 2016 de formation dans le cadre du programme national de formation et de sensibilisation contre la corruption», a déclaré le responsable à l'occasion du lancement du 2ème cycle de formation inscrit dans le dit programme lancé en février 2016. Le premier cycle de formation s'est focalisé, selon M. Sebaïbi, sur quatre thèmes, à savoir le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption, la trans-

parence de la vie publique, le code de conduite de l'agent public et les récriminations (la répression). Quant aux thèmes prévus dans le 2ème cycle, il s'agit «des risques de fraude dans les marchés publics» et du «contrôle interne».

Si la question dans le premier thème, dédié particulièrement aux membres de commissions des marchés publics de «mettre en exergue toutes les zones de prédilection de risque de fraude dans les marchés publics», alors que le second thème permettra aux participants de développer «une culture préventive dans les différents aspects de l'audit interne et du contrôle de gestion». Relevant que le thème la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent sera développé à partir de 2018, le responsable a souligné que d'autres thèmes dont «les techniques d'in-

vestigation, la participation de la société civile à la prévention et à la lutte anti-corruption, les politiques et pratiques de prévention de la corruption sont au stade de la maturation». Le troisième cycle prévu en 2018, «concernera la formation des formateurs, et ce, afin d'organiser une pérennité dans l'action de la sensibilisation et la formation dans les administrations et les entités», a noté M. Sebaïbi, qui estime «nécessaire» de disposer au sein de ces entités d'agents publics «suffisamment outillés» dans la prévention et la lutte contre la corruption. Il a expliqué que ces agents «recevront au cours du 3ème cycle une formation permanente et actualisée en dehors des programmes normalisés, et d'outils adaptés pour mener à bien leur mission sous l'autorité de leurs supérieurs hiérarchiques». M. Sebaïbi a ajouté, par la même oc-

casation, que le 4ème cycle sera dédié à la mise en exploitation d'une plateforme électronique «pour permettre d'introduire une formation interactive et à distance des agents publics», indiquant que l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) «a été désigné par l'ONPLC pour la réalisation d'une plateforme électronique (e-learning)».

Cette action «permettra de réaliser une formation des agents publics en plus grand nombre et à des coûts réduits», a souligné M. Sebaïbi qui a rappelé par ailleurs d'autres actions spécifiques menées par l'ONPLC conjointement avec certaines institutions nationales tels que le ministère de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur dans le cadre d'une politique de sensibilisation et de formation contre la corruption.

SELON UN COMMUNIQUÉ DE LA DGSN Saisie d'importantes quantités de drogue dans plusieurs wilayas

Les forces de police ont procédé à la saisie d'importantes quantités de drogue dans plusieurs wilayas, indique samedi, dans un communiqué, la Direction générale de la Sûreté (DGSN).

Les forces de police de la sûreté de wilaya d'Alger, «ont mené récemment des opérations de recherches dans les différents quartiers relevant de leur secteurs de compétence, ce qui a permis

l'interpellation de 465 individus suspects impliqués dans des affaires liées au trafic de drogue, et la récupération de 1.509 comprimés psychotropes, une importante quantité de cannabis traité et d'armes blanches», précise la même source.

Dans une autre affaire, lors d'un point de contrôle, les forces de police de la sûreté de daïra de Maghnia, relevant

de la Sûreté de wilaya de Tlemcen, ont interpellé un individu suspect, en possession de 10 kilogrammes de cannabis traité, a ajouté la même source. Par ailleurs, les forces de police du Service régional de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants de Tlemcen, appuyés par les éléments de la sûreté de daïra de Maghnia, ont saisi récemment une plus de 19 kilogrammes de cannabis traité,

ajoute la DGSN. Par ailleurs, et «dans le cadre de la lutte contre le commerce informel, les forces de police des sûretés de wilaya de Tlemcen, El-Oued et Saïda, ont saisi récemment une quantité de 13.174 unités de boissons alcoolisées destinées à la vente illicite et ont interpellé 3 individus suspects impliqués dans ce délit», est-il ajouté.

APS

LIBYE

Le nombre de migrants pour l'Europe en partance de Libye a baissé de 20% en 2017



Le nombre des migrants pour l'Europe en partance de Libye a baissé de 20% en 2017, affirme le commandant l'opération européenne Sophia, chargée de lutter contre les passeurs en Méditerranée.

«Nous avons constaté une baisse du nombre de personnes quittant la Libye pour l'Europe cette année, de l'ordre de 20% jusqu'à présent par rapport à la même période de 2016», a déclaré Enrico Credendino, commandant de la force navale européenne, dans une déclaration le 5 octobre. Cet été, la diminution a atteint 75% par rapport à la même période en 2016. Le nombre des migrants clandestins décédés en mer a également baissé, surtout pendant l'été avec un recul de 60%. D'après la mission européenne, cette baisse s'explique notamment par le soutien apporté aux gardes-côtes libyens et par

une stabilisation de la situation sécuritaire en Libye. Les gardes-côtes libyens sont désormais capables de patrouiller de façon plus efficace les eaux territoriales, pour combattre tous types de crime et également sauver des vies. Cette mission européenne a été lancée par l'UE en 2015, après une série de naufrages dramatiques, pour s'attaquer aux passeurs de migrants en Méditerranée. Son mandat avait ensuite été élargi pour qu'elle puisse former des gardes-côtes libyens. Sophia contribue aussi à la mise en œuvre de l'embargo des Nations unies sur les armes au large des côtes libyennes. Cette mission, qui affirme avoir intercepté 117 passeurs et saisi 482 de leurs bateaux, a cependant été critiquée pour avoir échoué à véritablement stopper les trafiquants d'êtres humains.

ÉTATS-UNIS

L'ouragan Nate rétrogradé à tempête tropicale

L'ouragan Nate, qui a touché les États-Unis, a été rétrogradé hier en tempête tropicale alors qu'il se déplace vers l'intérieur des terres, a annoncé le Centre national des ouragans américain (NHC). A 05h00 locale (09h00 GMT), la tempête, avec des vents mesurés jusqu'à 113 km/h,

se trouvait au niveau du Mississippi et de l'Alabama (sud) et se déplaçait vers le nord-nord-est à environ 37 km/h, selon le NHC, qui prévoyait un «affaiblissement rapide». L'ouragan Nate, de catégorie 1, a touché pour la deuxième fois en quelques heures la côte sud des États-

Unis tôt dimanche, après avoir tué 31 personnes lors de son passage dévastateur en Amérique centrale. Après avoir traversé le Golfe du Mexique, l'ouragan avait touché terre aux États-Unis une première fois samedi soir dans le sud-est de la Louisiane.

GHANA :

4 morts dans un incendie et des explosions dans des stations-service

Quatre morts et des dizaines de blessés sont à déplorer suite à un incendie qui a touché des stations-service de la capitale du Ghana, Accra, suite à l'explosion d'un camion citerne, selon un nouveau bilan fourni hier par les services d'urgence. «La nouvelle de l'explosion de la nuit dernière, qui a provoqué la perte de quatre vies et de nombreux blessés, m'a bouleversé», a indiqué le président Nana Akufo-Addo, tandis que le vice-président Mahamadu Bawumia se rendait hier sur les lieux. «Le gouvernement est déterminé, maintenant plus que jamais, à faire en sorte qu'un tel incident ne puisse plus jamais se reproduire», a ajouté le chef de l'Etat.

Le porte-parole des pompiers Billy Anaglate avait auparavant fait état d'un premier bilan de trois morts, précisant que deux des vic-

times étaient décédées sur les lieux et la troisième à l'hôpital. Il a ajouté que 35 personnes avaient été blessées, dont cinq se trouvant en soins intensifs.

L'incident a été provoqué par un incendie qui s'est déclenché à bord du Ghanacamion transportant du gaz naturel. Le feu s'est ensuite propagé à deux stations-service proches, dont l'une de gaz liquéfié, entraînant des explosions en série. Pris de panique devant le feu et les explosions qui ont ravagé les stations-service, de nombreux riverains du quartier ont fui leur domicile. La capitale du Ghana avait déjà été le théâtre d'un incendie similaire et d'une explosion dans une station-service en juin 2015 où plus de 150 personnes avaient trouvé la mort.

APS

SELON UNE ÉTUDE PUBLIÉE PAR LE FUTURE TODAY INSTITUTE

L'intelligence artificielle, "menace existentielle" pour le journalisme

L'intelligence artificielle est déjà entrée dans le monde du journalisme, mais son développement promet de bouleverser le secteur avec, à la clef, des opportunités, mais aussi "une menace existentielle", selon une étude publiée samedi par le Future Today Institute.

L'étude rappelle que des organisations utilisent déjà l'intelligence artificielle pour écrire des articles à partir de données comme des résultats sportifs ou des informations financières.

Selon l'étude, le développement des machines permettra "dans un avenir pas si lointain", de générer, sans l'intervention de journalistes, des articles qui ne se contenteront plus de mettre en forme des données, mais en dégage-ront une analyse.

Mais pour l'institut, créée par Amy Webb,



spécialiste des tendances émergentes en matière de technologie, la menace la plus sérieuse vient de l'évolution du rapport des individus à la technologie.

D'ici 2023, selon les prévisions du Future Today Institute, la moitié des interactions des individus avec les ordinateurs s'effectueront par le biais de la voix.

L'émergence de l'assistant vocal, qu'il s'agisse de l'Alexa d'Amazon, du Siri d'Apple, du Cortana de Microsoft ou de l'Assistant de Google, est la manifestation la plus visible

de cette tendance lourde.

Les auteurs de l'étude estiment, dès lors, que la manière dont les médias vont se positionner dans cette nouvelle voie de communication sera déterminante pour leur avenir. Faire partie des sources retenues par un assistant vocal, être cité comme tel, avoir une influence sur l'éventuelle agrégation de données restituées vocalement à l'individu sont quelques-uns des enjeux fondamentaux de cette révolution technologique, selon l'étude.

Pour l'institut, l'émer-

gence de l'"AI", comme elle appelée par les anglo-saxons, "constitue une menace existentielle pour l'avenir du journalisme" si les médias ne se saisissent pas davantage du sujet. Si certains organes de presse ont lancé des expérimentations avec Alexa et Google Home (haut-parleur connecté), le monde du "journalisme lui-même ne participe pas activement à la constitution de l'écosystème +AI+", souligne l'étude. "Les médias sont des clients, pas des contributeurs significatifs", insistent les auteurs du document qui affirme qu'outre l'intelligence artificielle, les machines vont sensiblement modifier nombre de pratiques journalistiques dans les années à venir. Pour l'institut, les éditeurs et organisations professionnelles doivent mettre en place des partenariats pour favoriser la collaboration avec les géants d'internet et le développement d'expérimentations.

INDE :

Un gardien tué par deux petits tigres blancs (responsable)

Deux petits tigres blancs ont tué samedi leur gardien dans le parc national de Bannerghatta, dans la région de Bangalore (sud de l'Inde), a annoncé dimanche le directeur du parc. Anji, 40 ans, a été attaqué par les jeunes tigres dans le parc biologique de Bannerghatta au moment où il était en train de les enfermer dans leur enclos pour la nuit, a déclaré le directeur, Santosh Kumar, cité par l'AFP.

"La victime aidait le soigneur à faire entrer les félins dans leur enclos lorsqu'ils se sont retournés

et se sont jetés sur lui, l'une des quatre portes n'ayant pas été verrouillée", a expliqué M. Kumar.

Les tigres n'ont pas laissé approcher le soigneur, qui n'a pas pu se porter au secours de la victime. Le personnel du parc a finalement réussi à éloigner les tigres, mais la victime était déjà morte, selon M. Kumar. Des proches de l'homme tué ont protesté dimanche devant le parc, réclamant 500.000 roupies (7.640 USD) d'indemnités et accusant les autorités de négligence.



Les tigres blancs, considérés comme une espèce menacée, vivent dans le sud et l'est de l'Asie, notamment en Inde. Ils doivent leur couleur à un gène récessif.

TONGA

Un séisme de magnitude 6,1 secoue le nord-ouest de Pangai aux Tonga

Un séisme de magnitude 6,1 a secoué hier le nord-ouest de Pangai aux Tonga, a indiqué l'Institut américain de géophysique (USGS). "Un séisme de magnitude 6,1 a secoué la région à 153 km au nord-ouest de Pangai, aux Îles Tonga, dimanche à 14h04 GMT", a rapporté l'USGS. L'épicentre, à une profondeur de 10 km, a été localisé à 19,0132 degrés de latitude sud et à 175,5559 degrés de longitude ouest, selon la même source.



SUISSE:

Evacuation de la gare de Lausanne après une alerte au colis suspect

Le périmètre de la gare de Lausanne, dans l'ouest de la Suisse, a été bouclé et évacué hier après-midi à la suite d'une alerte au colis suspect, a annoncé la police locale.

Un important dispositif policier était sur place", a déclaré Christian Bourquenoud, porte-parole de la police vaudoise, cité par l'agence suisse ATS, selon laquelle "plus aucun train n'entrait ni ne sortait de la gare." "Il faut s'attendre à des retards et des suppressions de trains", a indiqué pour sa part la société des Chemins de fer (CFF) dans un communiqué, précisant que la durée du dérangement restait indéterminée.

ORAN: 925 cas de cancer du sein et 738 cas du col de l'utérin enregistrés en 2016

Pas moins de 925 cas de cancer du sein et 738 autres de col de l'utérus ont été enregistrés en 2016 au niveau de la wilaya d'Oran, a-t-on appris hier de la direction de la santé et de la population.

La wilaya d'Oran enregistre quotidiennement entre 5 et 7 cas de cancers du sein et du col de l'utérus, a indiqué le chef de service prévention à la direction de la santé et de la population, Dr Youcef Boukhari, en marge d'une semaine d'information et de sensibilisation sur ces cancers, organisée à haï Akid Lotfi et à haï Medina Jdida (Oran).

Selon le même interlocuteur, qui met en avant le rôle de la sensibilisation et de la communication aux fins d'orientation des femmes, la wilaya d'Oran est dotée de 9 appareils de mammographie pour le dépistage du cancer du sein, installés notamment au niveau du Centre anti-cancer (CAC) "Emir Abdelkader" (Oran), à l'EHU d'Ain Turk, à l'EPSP de haï Es-sedikia, à l'EPH El Moghame, au CHU Oran et l'EPSP de haï "Matlaa el Fadji" (Point du jour).

Pour le cancer du col de l'utérus, 54 établissements de santé de la wilaya sont dotés de laboratoires de cytologie, équipement médical pour faire des prélèvements aux fins d'analyses, frottis et dépistage gratuit, a-t-il ajouté.

Cette semaine d'information et de communication, organisée par les services épidémiologiques et de médecine préventive des établissements de proximité de santé publique, dans le cadre de la journée internationale sur les cancers de femme placée sous le slogan "Octobre rose", a été mise à profit par l'équipe du service épidémiologique et de médecine préventive de l'EPSP d'Es-sedikia pour faire connaître à la femme l'importance du dépistage précoce du cancer du sein, tous les deux ans, à partir de l'âge de 40 ans, a souligné Dr Rahmouna Ghomri, Au sujet de l'Institut national du cancer d'Oran en cours de réalisation, Dr Boukhari a fait savoir que les problèmes de financement auquel il était confronté sont en voie d'être réglés et qu'il sera livré fin 2018.

ORAN Le 24^e congrès de la SACOT début décembre

Le 24^e congrès de la Société algérienne de chirurgie orthopédique et traumatologique aura lieu du 1^{er} au 3 décembre prochain à Oran, avec la participation de plus de 200 spécialistes algériens et étrangers, a-t-on appris samedi des organisateurs.

Cette édition propose deux thèmes: «Les déformations des membres inférieurs de l'enfant: de l'examen radio-clinique à la réparation chirurgicale» et «Les fractures du coude chez l'enfant».

«Le choix des deux thèmes n'est fortuit, puisque les déformations ou malformations des membres inférieurs de l'enfant sont de plus en plus courantes en Algérie, ainsi que les fractures du coude représentent 10 % de l'ensemble des fractures des membres supérieurs avec un fort risque de complication», a-t-on souligné.

Cette rencontre scientifique regroupera des spécialistes en orthopédie et traumatologie des quatre coins du pays, ainsi que des spécialistes étrangers qui viendront exposer leurs expériences en la matière ainsi que les nouveautés de cette spécialité.

Un riche programme est concocté pour les trois jours de ce congrès comprenant des tables rondes, des conférences d'enseignement, des séances thématiques, des communications orales et affichées entre autres. a-t-on indiqué.

Selon une étude suisse Une grande partie du miel du monde serait contaminée par les pesticides Des chercheurs suisses ont révélé que près de 75% du miel produit dans le monde ont été contaminés par des pesticides qui, s'ils étaient consommés quotidiennement, pourraient constituer un problème à long terme pour la santé humaine, a rapporté le média suisse Swissinfo samedi.

L'étude réalisée par l'Université de Neuchâtel, en Suisse, a analysé près de 200 échantillons de miel en provenance de différents continents, à l'exception de l'Antarctique, et de nombreuses îles isolées.

Les chercheurs ont constaté que les trois quarts des échantillons de miel analysés présentaient au moins un néonicotinoïde.

Parmi les échantillons contaminés, 30% contenaient un seul néonicotinoïde, 45% en contenaient deux ou plus et 10% contenaient quatre ou cinq.

Le taux des concentrations de pesticides a été le plus élevé dans les échantillons européens, nord-américains et asiatiques.

Bien que les concentrations soient inférieures aux niveaux autorisés par l'Union européenne (UE) pour l'alimentation humaine et animale, les pesticides peuvent encore constituer un risque pour la santé, selon l'étude.

«La concentration moyenne (dans le miel) était de 1,8 nanogramme par gramme, tandis que les seuils de nourriture sont de 10 et 50 nanogrammes par gramme», a déclaré Alexandre Aebi, chercheur à l'Université de Neuchâtel.

«Nous devons imaginer que nous ingérons ce miel tous les jours. Il est donc important d'étudier l'effet à long terme de ces faibles doses, ainsi que l'effet cocktail dû à la présence de plusieurs substances», a-t-il ajouté. Les chercheurs citent des études sur les effets des néonicotinoïdes sur les vertébrés, tels que la dysfonction de la fonction immunitaire et la croissance retardée. Plus d'un tiers des échantillons de miel avaient des concentrations de néonicotinoïdes connues pour être nocives pour les abeilles, et probablement pour d'autres pollinisateurs. Les résultats de l'étude ont été publiés sur le numéro d'octobre de la revue Science.

APS

VACCINATION DES ENFANTS CONTRE LA ROUGEOLE: Les résultats de la commission nationale bientôt connus

Le directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Dr. Djamel Fourar, a indiqué hier que le Commission nationale chargée de la vaccination des enfants annoncera dans les tout prochains jours les détails relatif au rappel rougeole-rubéole.

La Commission nationale chargée de la vaccination des enfants est en passe d'étudier "le mode d'introduction du rappel rougeole-rubéole en milieu scolaire", a précisé Dr. Djamel Fourar en marge d'une conférence de presse animée sur la sensibilisation à la vaccination contre la grippe saisonnière.

La campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole en milieu scolaire, destinée aux élèves âgés entre 6 et 14 ans et organisée chaque année en coordination avec les ministères de la Santé et de l'Education nationale, a connu durant la campagne organisée du 6 au 15 mars 2017, un re-



fus de la part des parents d'élèves de faire vacciner leurs enfants.

Cette vaccination s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre la rougeole, la rubéole et le syndrome de rubéole congénitale, conformément aux

recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Selon Dr. Fourar, malgré le refus des parents d'élèves de faire vacciner leurs enfants, 1,5 million sur un total de 6,5 millions s'étaient fait vacciner.

GRIPPE SAISONNIÈRE:

Disponibilité du vaccin antigrippal au niveau des établissements sanitaires et des pharmacies à partir du 15 octobre

Le Directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar a annoncé hier la disponibilité du vaccin antigrippal au niveau des établissements sanitaires et des pharmacies à partir du 15 octobre 2017.

Dr. Fourar a insisté, lors d'une conférence presse, sur l'importance de la vaccination notamment pour les catégories vulnérables dont les malades chroniques, les femmes enceintes et les enfants, annonçant l'importation par l'Institut Pasteur de 2,5 millions de doses, avec la possibilité d'introduire des doses supplémentaires en cas de besoin.

Le ministère de la Santé a investi cette année d'avance dans la communication et l'information sur l'importance du vaccin, à travers des campagnes de sensibilisation et des spots publicitaires télévisés et radiophoniques, outre des panneaux d'affichage dans les espaces publics, les établissements sanitaires et les transports publics, a indiqué le responsable.

Les catégories les plus exposées au virus ont bénéficié de près de 1,3 million de doses durant l'année 2016/2017, précise M. Fourar, assurant une plus grande protection aux malades chroniques, aux femmes enceintes, aux enfants et aux personnes

âgées. La grippe est une infection respiratoire aiguë due au virus grippal ou virus influenza.

Souvent considérée comme bénigne, son évolution peut être compliquée en raison d'une virulence particulière du virus ou à cause de la fragilité des personnes affectées, d'où la nécessité de renforcer la prévention, a-t-il expliqué.

Evoquant les cas de grippe aiguë enregistrés en 2016/2017, M. Fourar a indiqué que 15 cas seulement ont été signalés, tandis que le ministère n'a enregistré aucun décès par rapport à l'année 2015-2016, lors de laquelle 300 cas de grippe aiguë avaient été recensés ayant causé 30 décès. Il a rappelé les mesures prises par le ministère en vue de faire face à ce virus à travers la réactivation de l'instruction promulguée à cet effet, outre la sensibilisation à l'importance de la vaccination du personnel médical et des citoyens, outre l'affectation de lits au niveau des établissements hospitaliers pour la prise en charge des catégories fragiles et l'action du centre de contrôle.

Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le responsable a précisé que 3 à 5 millions de cas graves aiguë sont enregistrés annuellement, provoquant entre 250.000 à 500.000 décès à travers le monde.

MALARIA: Tous les cas enregistrés en Algérie sont importés

Le Directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Dr. Djamel Fourar, a affirmé hier à Alger que les cas de malaria enregistrés, de temps à autre en Algérie, étaient importés et non alarmants.

«Les cas de malaria enregistrés, de temps à autre en Algérie, sont tous importés», a précisé M. Fourar en marge de la conférence de presse organisée sur la vaccination contre la grippe saisonnière, ajoutant que «ces cas de malaria ne sont guère préoccupants».

Il, en outre, mis l'accent sur «le cas détecté, la semaine passée à Batna, dû au non respect de la prise de médicaments nécessaire par la personne atteinte, laquelle devait se diriger vers un pays africain».

M. Fourar a appelé, par la même occasion, tous les voyageurs vers les pays dans lesquels se propagent cette maladie, à «prendre toutes mesures nécessaires» et suivre les conseils médicaux consistant en la prise régulière de médicaments, soulignant que plusieurs de ces derniers ne «respectent» pas la durée ni la poursuite du traitement avant,

durant et après leurs retour. En dépit des orientations du médecin et les mesures préventives prises par le ministère de la Santé, plusieurs voyageurs vers les pays où cette maladie se propage ne «respectent pas ces instructions».

Le même responsable a fait savoir que le ministère ne pouvait pas établir un diagnostic précoce pour cette maladie «importée en l'Algérie» sauf après déclaration de cas qui sont immédiatement pris en charge au niveau des établissements hospitaliers, soulignant que 400 à 500 cas importés ont été enregistrés en Algérie en 2016.

CANCER : Appels au renforcement du dépistage précoce et à davantage d'implication du médecin généraliste

Des spécialistes en cancérologie ont tiré samedi à Médéa la sonnette d'alarme face à l'évolution inquiétante du nombre de nouveaux cas de cancer enregistrés chaque année à l'échelle nationale, appelant au renforcement du dépistage précoce de cette pathologie à travers une plus grande implication du médecin généraliste.

«L'incidence du cancer, à l'échelle du pays, va connaître une courbe ascendante au cours des quelques prochaines années, ce qui requiert l'optimisation du dispositif, non seulement de lutte et de traitement contre le cancer, mais aussi l'accord davantage d'importance au dépistage précoce», a indiqué le Pr Doudja Hamouda, à l'occasion de la 1^{re} journée de formation postuniversitaire sur le cancer, organisée au pôle universitaire de Médéa.

Selon la responsable du réseau national des registres de cancer, le chiffre des nouveaux cas de cancer se situe actuellement à 41 mille nouveaux cas, dont près de 11 mille nouveaux cas de cancer du



sein, a-t-elle révélé, ajoutant que les projections pour les huit prochaines années avancent le chiffre de 50 mille nouveaux cas d'ici 2020, pour atteindre le seuil de 61 mille nouveaux cas à l'horizon 2025. Outre une meilleure prise en charge des patients déjà atteints, la spécialiste a estimé que le dépistage précoce de certains types de cancer, en particulier le cancer du sein, est en mesure de réduire considérablement le nombre de nouveaux cas enregistrés à travers le pays.

Elle a assuré qu'un dépistage précoce permettra d'éviter le développement de cette pathologie grave et offrir au patient la possibilité de bénéficier d'un

traitement approprié et à temps».

Mme Hamouda a aussi mis en exergue «le rôle vital du médecin généraliste, le premier à pouvoir détecter cette pathologie et à sensibiliser ces patients aux avantages du dépistage précoce et le suivi de la maladie».

«Le médecin généraliste est à la base du dispositif de prévention et de lutte contre le cancer, vu sa proximité avec les malades et la possibilité d'inciter les patients à lui communiquer des informations susceptibles de l'aider à diagnostiquer la maladie avant que la situation du patient ne se complique», a-t-elle expliqué.

15^E CONGRÈS NATIONAL DE CHIRURGIE LAPAROSCOPIQUE Elargir la chirurgie laparoscopique à tous les établissements hospitaliers

Les participants au 15^e Congrès national de chirurgie laparoscopique, dont les travaux ont débuté samedi à Blida, ont mis l'accent sur la nécessité de généraliser cette technique à toutes les spécialités à travers l'ensemble des établissements hospitaliers du pays. Le président de la Société algérienne de chirurgie laparoscopique (SACL), le Pr. Bouziss Addad a mis en avant la nécessité de généraliser cette nouvelle technique à tous les chirurgiens algériens dans toutes les disciplines vu ses avantages tant pour le malade que sur un plan économique.

Cette pratique est en voie de remplacer la chirurgie classique, a indiqué à l'APS le Pr. Addad expliquant que parmi ses nombreux avantages il y a l'aspect esthétique, le fait que le ma-

lade n'est pas exposé au risque d'inflammation post-opératoire mais aussi la durée courte du rétablissement du malade ce qui peut avoir une incidence d'un point de vue économique. La SACL a formé plus de 500 chirurgiens qui assurent à leur tour l'encadrement de jeunes médecins dans les différentes spécialités, a-t-il indiqué ajoutant que la chirurgie laparoscopique s'imposera d'elle-même car de plus en plus demandée par les malades.

De son côté, le doyen de la faculté de médecine de Blida, le Pr. Oukid Mhand Said a rappelé que le début de la chirurgie laparoscopique en Algérie remonte à une vingtaine d'années précisant qu'elle est pratiquée dans la plupart des hôpitaux algériens. Soulignant un

déficit en praticiens dans les wilaya de l'intérieur et du Sud, il a indiqué que les chirurgiens seront orientés à l'avenir vers cette spécialité. Des équipes se sont rendues à Djelfa, Illizi, Bechar etc. pour effectuer des interventions et assurer la formation des chirurgiens sur place. Dans le même ordre d'idées, le Pr. Oukid a prôné une réorganisation des staffs pour assurer cette chirurgie de nuit où souvent des déficits sont enregistrés. Dans une intervention intitulée «La chirurgie laparoscopique dans la grossesse extra utérine» menée dans le service gynécologie-obstétrique de l'hôpital Hassiba Ben Bouali (Blida), le Dr. Mouloud Zemouchi a relevé la difficulté de pratiquer cette chirurgie au vu des moyens disponibles et du nom-

bre grandissant de malades. Affirmant que seules 87 interventions laparoscopiques avaient été réalisées en 33 mois (durée de l'étude) dans son service, il a proposé la séparation entre l'obstétrique et la chirurgie des femmes non enceintes auxquelles doit être réservée cette pratique. Le Dr. Zemouchi a appelé à l'instauration de l'hospitalisation à domicile après les interventions chirurgicales pour alléger la pression sur les hôpitaux. Organisé par la SACL en coordination avec l'université Saad Dahleb, le congrès qui réunit 400 spécialistes traitera, deux jours durant, de plusieurs thèmes en relation avec la chirurgie laparoscopique notamment la gynécologie-obstétrique, l'hystérectomie par laparoscopie et les urgences de la chirurgie générale.

OUARGLA: Dépistage en hausse de cas de cancer du sein ces dernières années

Le dépistage de cas de cancer du sein a connu une hausse ces trois dernières années dans la wilaya d'Ouargla, grâce aux campagnes de sensibilisation sur le diagnostic de cette dangereuse pathologie, a-t-on appris hier de l'établissement public hospitalier EPH-Mohamed Boudiaf d'Ouargla.

Ces opérations de dépistage ont permis de diagnostiquer 119 cas de cancer du sein parmi 404 cas de différentes tumeurs dépistées en 2016 chez des femmes et des hommes à travers la wilaya, a indiqué Dr. Hocine Bouaziz, maître-assistant en épidémiologie à l'EPH d'Ouargla.

Une hausse de 21 cas de cette maladie est ainsi constatée par rapport à l'année 2015 où avaient été enregistrées 98 cas, et de 22 cas par rapport à l'année l'ayant précédée, soit 97 cas, a-t-il précisé en signalant que le cancer du sein représente, avant celui de l'appareil gastrique, un taux de prévalence de 45% à 50% des tumeurs dépistées chez les femmes, âgées notamment entre 40 ans et 50 ans et très vulnérable à cette pathologie.

Le chef de service de la prévention à la direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya a estimé, de son côté, que l'ancrage de la culture de dépistage périodique du cancer du sein chez les femmes, tous âges confondus, demeure un facteur important de lutte anticancéreuse à même de prémunir contre d'éventuelles complications, ablations ou décès.

Les campagnes de sensibilisation périodiques menées dans ce sens à travers les régions enclavées et déshéritées, en sus des caravanes médicales itinérantes, ont permis de dépister des cas nécessitant une prise en charge urgente, a expliqué Djamel Maâmri.

Initiée par la direction de la santé et de la population (DSP) dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la santé de proximité et du rapprochement des structures de santé du citoyen, la caravane médicale itinérante, qui a sillonné entre fin octobre et début novembre 2016 plusieurs régions et zones de la wilaya d'Ouargla, a fait profiter pas moins de 900 femmes de consultations gratuites, dont le dépistage précoce du cancer du sein.

Le Dr. Djamel Maâmri a signalé, en outre, que près de 200 cas suspects dépistés (âgés de moins de 40 ans) ont été orientés pour complément d'examen.

Dotée d'équipements médicaux nécessaires, cette caravane qui a été encadrée par un staff médical et paramédical spécialisé, a prodigué tout au long de sa mission des consultations gratuites spécialisées aux femmes des communes de Mégarine (wilaya déléguée de Touggourt, Hassi-Benabdallah, Hassi-Messaoud et El-Hedjira).

La wilaya d'Ouargla dispose d'un centre anticancéreux encadré par un staff médical et paramédical algéro-cubain, dont des oncologues et des chimiothérapeutes.

APS

CONSTANTINE : Nécessité de passer au cap de l'industrie dans le domaine de l'équipement médical

La nécessité de «passer au cap de l'industrie dans le domaine de l'équipement médical» a été recommandée samedi à Constantine à la clôture de la 2^e édition du Salon des équipements destinés à l'hôpital, la pharmacologie, les équipements médicaux et chirurgicaux.

L'organisation de ce genre de Salon constitue un «propulseur devant permettre l'implantation d'une industrie nationale des équipements médicaux», a considéré l'organisateur de l'événement, Ahmed Hassas, appelant à assoir toutes les conditions nécessaires, notamment la communication, pour atteindre cet objectif.

L'Algérie ne doit pas constituer un «comptoir commercial» pour les équipements médicaux importés, a souligné l'intervenant, affirmant que l'objectif est de monter une véritable industrie dans le domaine, à travers des investissements favorisant l'échange des expériences et le transfert des connaissances.

L'organisation de ce Salon, auquel ont pris part une trentaine de professionnels dans le domaine des équipements médicaux, a pour but également de faire de Constantine un «carrefour» des équipements et matériel médical, a ajouté le responsable, qui a indiqué que des efforts

étaient en cours pour ramener, à la prochaine édition, des firmes étrangères pour permettre aux opérateurs locaux de s'imprégner de ce qui se fait ailleurs.

M. Hassas, qui a salué les efforts déployés par la direction de la santé et de la population (DSP) pour la réussite de cet événement, a fait part d'un «plus grand engouement» que la précédente édition. Le Salon des équipements destiné à l'hôpital, la pharmacologie, les équipements médicaux et chirurgicaux a été ouvert mercredi et a vu l'exposition de matériel de pointe dans le domaine de la radiologie, la cardiologie et la réanimation, entre autres.

CANCER

1^{er} BILAN ENCOURAGEANT DES THÉRAPIES CIBLÉES

L'Institut national du cancer (Inca) est confiant sur son programme destiné à permettre à des malades en échec thérapeutique d'accéder à des thérapies ciblées.

Pour accélérer l'émergence de traitements innovants au bénéfice des patients atteints de cancer, l'Institut national du cancer (Inca) a lancé depuis 18 mois des essais cliniques d'un nouveau type dans le cadre du programme AcSé (Accès Sécurisé à des thérapies ciblées innovantes). Ce programme vise à traiter les malades du cancer non plus en fonction de l'organe touché, mais en fonction d'anomalies génétiques retrouvées dans leur tumeur.

Elargir le champ d'application de nouveaux médicaments

Les thérapies ciblées sont des médicaments utilisés dans le traitement des tumeurs. Elles font partie de ce que l'on appelle la médecine de précision. Ces médicaments sont conçus pour bloquer la croissance ou la propagation des cellules tumorales.

Ils agissent sur les altérations moléculaires ou sur les mécanismes qui sont à l'origine de leur développement ou de leur dissémination. Seul hémol : ces médica-



ments sont mis au point, testés et autorisés pour un type précis de tumeurs alors qu'ils pourraient être efficaces pour un nombre

plus vaste de cancers. D'où le lancement du programme de recherche AcSé, qui consiste à élargir le champ d'application de ces mé-

dicaments innovants à des tumeurs différenciées lors qu'elles présentent les mêmes mutations génétiques.

Le crizotinib et le vemurafenib à l'essai

18 mois après le début de ce programme, l'Inca dresse un premier bilan encourageant. Depuis le démarrage de cet essai, en juillet 2013, 105 malades ont ainsi pu bénéficier du traitement avec le crizotinib, explique le Pr Gilles Vassal, responsable de cet essai au centre anticancer Gustave Roussy (Villejuif). "Pour certains patients en situation d'échec thérapeutique, notamment dans le cancer du poumon, le crizotinib a montré des signes d'efficacité très encourageants" a-t-il ajouté.

Un deuxième essai vient de démarrer avec un autre médicament, le vemurafenib, utilisé dans le traitement de mélanome (cancer de la peau). Environ 500 malades porteurs de la même mutation génétique et souffrant de cancers du poumon, de l'ovaire, de la prostate, de la thyroïde, de la vessie ou de leucémies, pourront bénéficier du traitement dans le cadre de cet essai.

UN VIRUS POUR LUTTER CONTRE LE CANCER DU PANCRÉAS

Des chercheurs de l'Inserm pourraient bien avoir trouvé une nouvelle approche thérapeutique pour venir à bout de ce cancer redoutable. Leur piste repose sur un virus capable de détruire spécifiquement les cellules cancéreuses du pancréas.

Le cancer du pancréas est un des cancers les plus foudroyants. Plus de trois quarts des patients décèdent au cours de l'année qui suit le diagnostic, et à peine 2% sont encore en vie après 5 ans. Une équipe Inserm espère pouvoir lutter contre cette maladie grâce à un virus transformé.

Pierre Cordelier, responsable de l'étude Inserm et directeur de recherche au Centre de recherche en cancérologie de l'Oncoépole de Toulouse travaille sur un traitement reposant sur l'injection de virus oncolytique,

c'est-à-dire capable d'infecter et de détruire spécifiquement les cellules cancéreuses.

Pour cela, il a fallu mettre au point un virus modifié, en l'occurrence ici un virus dérivé d'Herpes simplex, inoffensif vis-à-vis des cellules saines de l'organisme mais destructeur pour les cellules cancéreuses du pancréas. Les tests ont été menés avec succès in vitro et in vivo. In vitro d'abord, le virus a épargné comme attendu les cellules saines du pancréas pour se répliquer dans les cellules cancéreuses malades et les éliminer.

In vivo, le virus injecté sur des tumeurs humaines greffées sur des souris a donné des résultats assez encourageants : « une unique injection du virus modifié, associée à une chimiothérapie, a drastiquement réduit la taille des tumeurs, sans effet indési-

nable dangereux pour les animaux », explique l'Inserm dans un communiqué.

Vers un essai clinique sur les humains

La prochaine étape est donc de tester l'efficacité de ce virus modifié sur l'homme. « Il s'agit d'une nouvelle ère thérapeutique contre le cancer du pancréas, s'est enthousiasmé Pierre Cordelier. Plus rien ne s'oppose au lancement d'un essai clinique chez l'homme, si ce n'est l'organisation, la réglementation et le coût. Un essai clinique que le chercheur espère pouvoir conduire bientôt : « Compte tenu de la pauvreté de l'arsenal thérapeutique contre ces tumeurs et de notre expérience dans ce domaine, il y a de bonnes chances pour que cela ait lieu ».



SOIGNER L'HYPERTENSION AVEC DES MYRTILLES

La consommation quotidienne de myrtilles permettrait de réduire visiblement l'hypertension artérielle en huit semaines, expliquent les chercheurs de la Florida State University. La myrtille est un allié santé précieux. Antioxydant et riche en chrome, cette petite baie bleue-violacée serait également efficace pour lutter contre l'hypertension, d'après une étude publiée par la revue *Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics*. Les chercheurs américains de la Florida State University estiment qu'une consommation quotidienne de myrtilles pourrait réduire la tension artérielle en huit semaines,

rapporte l'agence Relaxnews. Les scientifiques ont mené l'étude sur 48 femmes ménopausées souffrant d'un début d'hypertension.

Éviter une hypertension généralisée

Un premier groupe de patientes a consommé 22 grammes de poudre de myrtille congelée, soit l'équivalent d'une tasse de myrtilles fraîches, tandis que le second groupe a reçu 22 grammes de poudre placebo. Résultat : au bout de huit semaines, les femmes ayant mangé des myrtilles ont vu leur pression artérielle maximale baisser de 5,1% et celle minimale, de 6,3%. Une

amélioration de leur rigidité artérielle a également été mesurée. En cause, d'après les chercheurs, l'augmentation d'oxyde nitrique dans le sang.

Les valeurs concernant l'hypertension et la rigidité artérielle n'ont pas changé dans le groupe placebo. « À notre connaissance, c'est la première étude qui évalue les effets des myrtilles sur les fonctions artérielles et sur la population étudiée. Ces résultats montrent que les myrtilles peuvent éviter la progression d'une hypertension généralisée », commente l'auteur principal de l'étude, le docteur Bahram H. Arjmandi.

Une tétine-thermomètre connectée pour bébé



Une tétine high-tech qui enregistre la température au bébé et la communique aux parents. L'idée autrichienne a été présentée au Consumer electronic show (CES) à Las Vegas, aux États-Unis.

Au CES, le Salon annuel des technologies, qui se tient à Las Vegas du 6 au 9 janvier 2015, on peut trouver des perles technologiques en matière de santé connectée. Après les bracelets connectés destinés à corriger les mauvaises habitudes ou à se protéger du soleil, les gadgets technologiques s'intègrent de plus en plus dans la vie quotidienne. Illustration avec la tétine connectée qui devrait rassurer les parents préoccupés. Le pitch : un capteur est intégré dans la tétine en silicone afin d'évaluer la température en temps réel de bébé.

Les données enregistrées sont ensuite envoyées par bluetooth sur une appli smartphone spécifique, que les parents auront pris soin de télécharger sur leur portable. À l'image des courbes qui suivent l'évolution du poids de leur enfant sur leur carnet de santé, les parents pourront suivre à loisir les variations éventuelles de la chaleur corporelle de leur progéniture, qui seront rassemblées dans un tableau graphique numérique.

Le Pacifi-, le nom donné à cette tétine-thermomètre, et conçu par la firme britannique Blue Maestro, a obtenu un brevet européen et une classification médicale au rang de IIa. Cette classification qui permet d'assigner un niveau de risque à chaque dispositif médical comporte notamment des instruments de diagnostic, des dispositifs destinés à conduire ou stocker du sang, des fluides ou des tissus, ou des dispositifs invasifs de type chirurgical (lentilles de contact, agrafes cutanées, etc.).

Les parents peuvent déjà se procurer en précommande la tétine intelligente au prix de 30 euros sur le site du fabricant blueastro.com.

Cette tétine high tech fait partie des innovations qui séduisent de plus en plus les Français. Neuf sondes sur dix avouent être adeptes de la santé connectée (étude Opinionway pour la Poste).

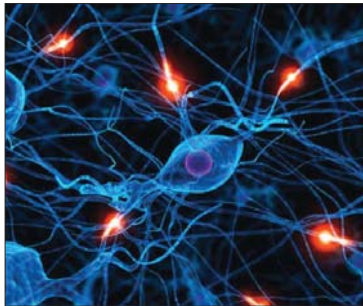
MALADIE DE HUNTINGTON : UN TRAITEMENT PROMETTEUR

Une équipe de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière apporte un espoir de traitement dans la maladie de Huntington, une affection neurodégénérative. Un triglycéride pourrait aider à réguler le cerveau atteint par cette maladie génétique.

La maladie de Huntington est une affection génétique et héréditaire qui détruit peu à peu les neurones et qui touche environ 5 000 personnes en France. Les symptômes varient d'un malade à l'autre. Cela va de la démarche instable, l'agitation, aux mouvements sacadés sur le plan moteur. Mais sur le plan intellectuel, la maladie provoque des troubles de mémoire, la perte du sens de l'orientation et inévitablement des sautes d'humeur et des troubles émotionnels.

Pour l'instant, les traitements permettent de limiter les effets de la maladie mais ne peuvent arrêter le cours de sa progression. Aussi c'est un véritable espoir que les chercheurs de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière apportent, en annonçant qu'ils ont découvert un triglycéride qui agirait sur le dysfonctionnement du cerveau dans le cas de cette maladie.

Ce triglycéride, la triheptanoïne, aide à réguler la façon dont le cerveau transforme les molé-



cules (métabolisme énergétique) ont expliqué les chercheurs dans la revue professionnelle *Neurology*. C'est une particularité enregistrée chez certaines personnes atteintes par la maladie de Huntington qui a mis les chercheurs

sur cette piste. Certains patients perdent en effet beaucoup de poids tout en ayant un régime hypercalorique. Les chercheurs se sont donc demandé si cela n'était pas dû à un défaut énergétique. Ils ont donc scruté le cerveau de 9 pa-

tients atteints par la maladie et de 13 personnes en bonne santé pour observer les fluctuations énergétiques dues à la maladie. Ces résultats confirment des travaux menés en 2012 par la même équipe et ouvrent la voie à une piste de traitement prometteuse.

Bientôt un essai en double aveugle chez 100 patients

Ce traitement consiste à corriger le dysfonctionnement énergétique en apportant des métabolites (des petites molécules) capables de le ré-enclencher.

Ces métabolites sont celles de la triheptanoïne, un triglycéride qui se présente sous forme d'huile à consommer pendant les repas, qui est déjà utilisée dans d'autres maladies rares.

10 patients ont participé à un premier essai clinique encourageant quant aux résultats. Une étude en double aveugle doit maintenant être lancée en France et aux Pays-Bas pendant 18 mois.

ALZHEIMER : VERS DES DIAGNOSTICS PLUS PRÉCOCES

Le visage de la maladie d'Alzheimer est en train de changer. Ses premières manifestations se précisent. Et de nouvelles techniques d'imagerie se développent pour visualiser, dans le cerveau, ses anomalies spécifiques.

La maladie d'Alzheimer se manifeste par des troubles de la mémoire, mais pas seulement. Les médecins se sont rendu compte que d'autres signes pouvaient annoncer le développement de cette maladie neurodégénérative d'évolution lente. « Dans les années précédant les manifestations évidentes, on retrouve parfois des troubles inhabituels du caractère, comme l'apparition d'une grande anxiété,

d'une irritabilité, d'une hyperactivité ou au contraire d'une apathie », explique le Pr Vincent Camus, psychiatre, CHRU Bretonneau (Tours), co-responsable du Centre mémoire de ressource et de recherche (CMRR) de la région Centre. Des signes qui sont souvent plus difficiles à supporter pour la famille que les troubles de la mémoire, du moins au début.

Aujourd'hui, le diagnostic se fait sur des observations

Il n'existe pas d'examen dont le résultat positif signe la maladie d'Alzheimer. Le diagnostic

est établi par un spécialiste des troubles de la mémoire à partir de plusieurs évaluations : un examen clinique (troubles de la posture, troubles oculomoteurs...), un bilan neuropsychique (à partir de tests évaluant la mémoire et le langage), et une imagerie cérébrale (scanner, IRM, scintigraphie cérébrale).

Dans certains cas, ce bilan ne suffit pas pour poser le diagnostic et le spécialiste propose une ponction lombaire pour doser, dans le liquide céphalo-rachidien, des protéines particulières (protéines TAU, protéines bêta-amyloïdes). Leur concentration est corrélée à la présence d'anomalies spécifiques dans le cerveau.

DES IMPLANTS NEURONAUX PERMETTENT À DES RATS DE REMARCHER

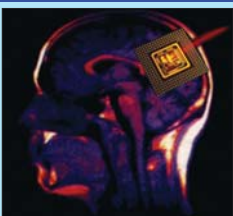
Des rats paralysés ont réussi à recouvrer la mobilité grâce à un implant high tech. La pousse a été réalisée par des chercheurs de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, en Suisse. Les scientifiques de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) n'en sont pas à leur coup d'essai. L'an dernier, ils avaient réussi à faire remarcher des rats paralysés grâce à la stimulation électrique d'une partie de la moelle épinière sectionnée de l'animal. Leur exploit avait été rapporté dans la revue médicale *Science Translational Medicine*.

Les chercheurs suisses ont décidé de creuser encore davantage leurs travaux. Cette-fois il s'agissait de trouver le moyen de stimuler électriquement le tissu vivant sans l'abîmer. Le résultat de leur recherche tient en un implant neuronal totalement novateur. Dans la revue *Science*, ils expliquent avoir conçu des implants multifonctionnels qui ont

la particularité d'être souples et élastiques. Ils peuvent être installés sur la moelle épinière sans l'endommager. Ces implants « Dura » sont faits pour être appliqués à la surface de la moelle épinière ou du cerveau, mais, à la différence des classiques implants, sans provoquer d'inflammations, de tissus cicatriciels, de réactions immunes ou de rejets. L'EPFL précise que le dispositif est capable de délivrer des impulsions électriques et des substances pharmacologiques en imitant quasiment les propriétés mécaniques des tissus vivants.

Un exploit à reproduire sur les humains

Sur les rats, aucune lésion ni rejet n'a été observé après deux mois. « Un laps de temps suffisant pour que les prototypes classiques, plus rigides, endommagent radicalement les tissus nerveux », selon Stéphanie Lacour et



Grégoire Courtine, auteurs de l'étude. L'objectif ultime est d'exploiter cet implant pour les humains, et en particulier pour les patients « souffrant de troubles ou traumatismes neurologiques », conclut l'étude.

TANZANIE Le président tanzanien nomme une nouvelle ministre des Mines dans un remaniement gouvernemental

Le président tanzanien, John Magufuli, a nommé samedi Angellah Kairuki ministre des Mines, après une vacance de six mois à ce poste important du gouvernement.

Mme Kairuki remplace Sospeter Muhongo qui avait été destitué en mars dernier pour implication dans une affaire de fraude fiscale des entreprises minières.

Un rapport soumis au président avait révélé alors des exportations non déclarées par les sociétés minières pour échapper aux impôts.

L'exploitation minière représente environ 4% du produit intérieur brut du pays de l'Afrique de l'Est.

Mme Kairuki était ministre d'État au bureau du président responsable de la gestion de la fonction publique et de la bonne gouvernance, et a supervisé le licenciement de plus de 9.000 fonctionnaires ayant de fausses qualifications académiques.

Le président Magufuli a annoncé par ailleurs la division de deux ministères en quatre pour faciliter leur gestion. Le ministère de l'Énergie et des Mines a été séparé en ministère de l'Énergie et ministère des Mines, avec Medard Kalemani comme nouveau ministre de l'Énergie. Avant sa nomination, Medard Kalemani était secrétaire permanent à l'Énergie et aux Mines. L'ex-ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a été divisé en ministère de l'Agriculture et ministère de l'Élevage et de la Pêche.

Suite à la scission des deux ministères, le nombre de ministères a augmenté à 21.

Le président Magufuli a également remplacé le ministre des Ressources naturelles et du Tourisme, Jumanne Maghembe, par Hamis Kigwangala, qui était vice-ministre de la Santé.

NIGERIA : Plus de 2.300 membres présumés de Boko Haram devant la justice

Plus de 2.300 membres présumés du groupe terroriste Boko Haram devaient comparaître devant la justice du Nigeria depuis hier, selon des médias qui citent des sources diverses.

Quelque 1.670 personnes détenues dans un centre militaire de Kainji, dans l'État du Niger, seront d'abord jugées. Les dossiers de 651 détenus du camp Giwa à Maiduguri, capitale du Borno et épicentre du conflit, "suivront de près".

"C'est le premier procès significatif de suspects de Boko Haram" au Nigeria, relève l'ancien spécialiste du Nigeria au département d'État américain Matthew Page, qui souligne que la plupart sont détenus depuis des années.

Des milliers de membres présumés de Boko Haram ont été arrêtés et placés en détention depuis le début du conflit qui a ravagé le Nord-Est du Nigeria.

Il y a huit ans. Seules 13 personnes ont été jugées et neuf condamnées pour liens avec l'insurrection, selon les chiffres officiels.

Les audiences auront lieu à huis clos, au sein même des centres de détention militaires, a révélé une source judiciaire citée par l'AFP.

Selon le ministère de la Justice nigérien, "de nombreux écueils attendent les juges", évoquant notamment des "enquêtes mal menées" en raison de l'insécurité en zone de guerre et d'une "trop grande dépendance aux preuves basées sur les aveux".

Au moins 1.200 personnes ont été tuées et plus de 20.000 arrêtées dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, selon Amnesty International.

PRÉSIDENTIELLE AU LIBERIA Maintenir la paix et redresser l'économie après l'épisode Ebola

Les Libériens s'apprêtent à élire demain leur futur président lors d'un vote qui s'annonce serré entre une vingtaine de candidats, plus d'une année après l'épisode d'Ebola dont le Libéria, déjà meurtri par quatorze ans de guerre civile, peine à se remettre du point de vue économique.



Une vingtaine de candidats dont l'ex-star du football George Weah se disputent la succession de la présidente Ellen Johnson Sirleaf, qui ne peut se représenter après avoir accompli deux mandats successifs.

Les candidats à la présidence et à la vice-présidence sont élus sur un "ticket" pour un mandat de six ans (un couple formé par les candidats de chacun des deux partis à la présidence et la vice-présidence, s'inspirant du modèle politique américain).

Soixante-treize membres de la Chambre des représentants (chambre basse) seront élus en même temps, également pour six ans. L'élection du Sénat (chambre haute) n'est pas prévue cette année.

Au total, 2,1 millions d'électeurs sont attendus aux bureaux de vote qui seront ouverts mardi de 08h00 GMT à 06h00 GMT.

L'élection du président et du vice-président est à deux tours si aucun candidat n'obtient plus de 50% des voix au premier tour. Ce scénario est hautement probable cette année, avec vingt candidats en lice. Quant aux membres de la Chambre des représentants, ils sont élus au scrutin majoritaire à un tour.

Pour garantir un scrutin libre et transparent, l'Union européenne, l'Union africaine et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont toutes déployé des observateurs.

Les dernières élections organisées en 2011 avaient été marquées par une contestation des résultats et des violences. Le scrutin du 10 octobre dont la supervision sera assurée par une commission électorale nationale autonome, sera le premier entièrement encadré par la police et l'armée libérienne, sans le soutien des Casques bleus.

Les premiers résultats officiels provisoires sont attendus dans les 48 heures suivant le vote. La Commission électorale a jusqu'au 25 octobre

pour confirmer ces résultats et annoncer éventuellement un second tour de la présidentielle.

Selon la Constitution, ce second tour est organisé le second mardi qui suit l'annonce du résultat final, soit le 7 novembre pour ce scrutin.

Les Libériennes en campagne de sensibilisation pour éviter les violences

Pour exhorter leurs compatriotes à éviter toute violence lors des élections générales de mardi, une centaine de Libériennes ont entamé une campagne de sensibilisation il y a trois semaines.

Au cours de la guerre civile particulièrement cruelle dans ce pays (1989-2003), le mouvement des femmes pour la paix (Women in Peacebuilding Network, WIPNET) a mené des sit-in et des prières publiques pour obtenir la fin des violences et la réconciliation. "Nous avions mené le processus en 2002 et 2003 pour le mouvement de masse des femmes en faveur de la paix. Nous voulons poursuivre cette action en participant au maintien de cette paix obtenue", explique Delphine Morris, coordinatrice nationale du mouvement.

"Pendant cette période électorale, nous pensons qu'il est sage de se rassembler à nouveau, pour unir nos voix et nous assurer que les élections seront bien libres et transparentes", ajoute-t-elle. Mais beaucoup de participants pensent que le spectre

d'un conflit rôde toujours. En 2011, Winston Tubman - le candidat devancé par Ellen Johnson Sirleaf - avait appelé ses partisans à boycotter le second tour. Deux personnes avaient été tuées devant son quartier général la veille du scrutin.

Delphine Morris craint surtout que certains candidats n'enveniment la situation en proclamant prématurément leur victoire, dans la mesure où le scrutin semble cette année très ouvert. Ils sont vingt candidats à se présenter.

A 78 ans, la présidente sortante Sirleaf peut se targuer d'avoir maintenu une paix fragile dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Mais la Présidente, élue en 2005, est la première à admettre que ses deux mandats n'ont pas permis d'assurer une représentation paritaire des femmes dans la vie politique du Libéria. "Nous n'avons pas travaillé suffisamment fort pour la parité", a-t-elle récemment admis dans une interview à la chaîne américaine CNN.

Seules trois des 30 sénateurs actuels et 16% des candidats aux élections présidentielle et législatives d'octobre sont des femmes. Des chiffres qui n'ont pratiquement pas bougé depuis 2005.

Tourner la page de la guerre et redresser l'économie du pays affecté par l'Ebola

Le 24 décembre 1989, le Front national patriotique du Libéria (NFFL) de Charles

Taylor déclenche une rébellion dans le Nord-Est et s'empare rapidement de la quasi-totalité du territoire. En 1990, une force africaine empêche la prise de Monrovia. La guerre civile, l'une des plus atroces du continent, voit s'affronter sept factions rivales.

En 1997, après un accord de paix, les Libériens élisent Taylor à la présidence. En 1999, une nouvelle rébellion des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (Lurd) éclate au Nord, puis progresse vers Monrovia, soutenue par plusieurs pays voisins. La guerre s'achève par un siège de la capitale en 2003.

Le 11 août 2003, Charles Taylor quitte le pays, sous la pression de la communauté internationale. Il sera condamné en mai 2012 par la justice internationale à 50 ans de prison pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre en Sierra Leone voisine.

Les 14 ans de guerre civile quasi ininterrompue ont fait quelque 250.000 morts et des centaines de milliers de déplacés.

Baigné par l'océan Atlantique, le Libéria comptait 4,7 millions d'habitants en 2017, selon la Banque africaine de développement (BAD).

Malgré d'importantes ressources de minerai de fer, caoutchouc et huile de palme, la majeure partie de la population manque de services de base, comme l'électricité et l'eau courante. Après plusieurs années de forte croissance, avec un sommet à 15,7% en 2007, l'économie a stagné entre 2014 et 2016, affectée par l'épidémie d'Ebola et la chute du prix des matières premières.

Le Libéria a été par ailleurs l'un des trois pays les plus affectés par l'épidémie d'Ebola qui s'est déclarée en Afrique de l'Ouest en décembre 2013, et a duré plus de deux ans, causant plus de 11.300 morts, dont plus de 4.800 au Libéria.

GABON : Le gouvernement et l'UE poursuivent leurs discussions à Libreville

L'Union européenne (UE) et le gouvernement gabonais poursuivent leurs discussions à Libreville dans le cadre du dialogue politique intensifié (DPI), rapporte un communiqué du ministère gabonais des Affaires étrangères publié samedi.

Après une réunion avec la Cour constitutionnelle qui s'est tenue le 3 octobre dernier, consacrée aux réformes électorales, un échange a eu lieu samedi avec le gouvernement, en présence de plusieurs membres de la Cour constitutionnelle, portant sur le rôle de la Cour dans le processus électoral.

Lors de l'échange avec la Cour constitutionnelle, l'UE a été encouragée par l'in-

térêt de la Cour par rapport à deux recommandations principales de la Mission d'observation électorale (MOE), déployée au Gabon lors de l'élection présidentielle de 2016, concernant le renforcement de la transparence du processus électoral, et notamment par la publication des résultats du scrutin bureau de vote par bureau de vote au niveau national.

Deux sessions supplémentaires du DPI sont prévues d'ici la fin du mois d'octobre qui traiteront respectivement des questions relatives aux droits de l'Homme, puis de la démocratisation et des libertés fondamentales.

Le DPI doit notamment permettre de réévaluer les relations entre le Gabon

et l'UE à la suite des constats et recommandations de la MOE de l'UE.

Il a été déclenché à la demande de l'UE en fin 2016, afin de garantir le respect de l'Accord de Cotonou, dont le Gabon est Etat partie.

A travers ce dialogue, l'UE réaffirme son engagement à accompagner le Gabon dans ses réformes, entre autres électorales, qui doivent renforcer la gouvernance démocratique. L'UE reste disponible à travailler avec le gouvernement et les autres parties prenantes pour faciliter l'organisation des élections futures crédibles et transparentes et consolider l'Etat de droit, selon le communiqué.

APS

ESPAGNE

Rajoy n'écarte pas une suspension de l'autonomie de la Catalogne, exige la fin des menaces

Le chef du gouvernement espagnol Mariano Rajoy n'écarte pas, dans un entretien au quotidien espagnol *El País* hier, de suspendre l'autonomie dont jouit la Catalogne si ses dirigeants ne renoncent pas à leur menace de déclaration d'indépendance.

«Je n'écarte rien», dit-il au journal qui l'interroge sur l'application de l'article 155 de la Constitution, permettant de suspendre cette autonomie.

«Mais je dois faire les choses en leur temps (...) J'aimerais que la menace de déclaration d'indépendance soit retirée le plus vite possible», ajoute-t-il.

«L'idéal serait de ne pas devoir prendre des mesures drastiques, mais pour cela il faut que des rectifications se produisent», de la part de l'exécutif catalan, déclare M. Rajoy dans cet entretien, le premier concédé à un grand quotidien espagnol depuis que la crise a éclaté, le 1er octobre.



Ce jour-là, l'exécutif indépendantiste catalan a organisé un référendum d'autodétermination interdit et des policiers et gardes civils dépêchés par Madrid ont cherché à l'empêcher, non sans brutalité par endroits, faisant au moins 92 blessés.

Depuis, les séparatistes menacent de déclarer l'indépendance de manière unilatérale sur le fondement des résultats de ce «référendum», 90,18% de «oui» à la sécession, plongeant l'Espagne dans sa pire crise politique depuis que l'Espagne est redevenue démocratique. M. Rajoy

assure dans cet entretien que pour les dirigeants catalans «il est encore le temps» de faire machine arrière pour éviter le déclenchement d'une réponse musclée, alors que son électorat et l'aile dure de son parti lui réclament de réagir.

Il réitère aussi son refus de «discuter de l'unité du pays» et martèle que, dans tous les cas, «on ne parle pas sous la menace», alors que l'hypothèse d'une déclaration d'indépendance en différé serait l'une des options sur la table en Catalogne.

Selon le quotidien *La Vanguardia*, les indépendantistes, partagés sur cette

rupture drastique, envisageraient de déclarer l'indépendance en laissant un délai avant l'entrée en vigueur de celle-ci.

Que cela soit «le lendemain» ou «assortie d'une suspension» ou «en différé», cela «n'a absolument aucune importance», rétorque M. Rajoy. «Soyons sérieux: on ne peut rien construire si la menace contre l'unité nationale ne disparaît pas», ajoute-t-il dans cet entretien publié alors que des dizaines de milliers de personnes ont envahi les rues d'Espagne samedi avec des drapeaux nationaux, contre l'élan séparatiste en Catalogne.

M. Rajoy écarte les propositions de médiation et ajoute que la seule négociation prioritaire doit se tenir au parlement régional catalan, entre séparatistes et opposition.

Enfin, sur les violences policières ayant émaillé le référendum interdit, il estime que «des erreurs ont pu être commises», mais que l'erreur fondamentale a été commise par ses adversaires, en mettant en danger «la souveraineté nationale».

DIPLOMATIE

Pas de démenagement de l'ambassade américaine à Al-Qods pour l'instant, confirme Trump



Le président américain Donald Trump a confirmé samedi que, contrairement à sa promesse de campagne, l'ambassade américaine en Israël ne serait pas démenagée à Al-Qods avant de tenter de relancer le processus de paix israélo-palestinien.

«Je veux donner sa chance (à un processus de paix, ndr) avant de penser à démenager l'ambassade à Al-Qods», a déclaré Donald Trump dans un show télévisé. «Nous prendrons une décision dans un avenir pas trop éloigné», a poursuivi le président.

La Maison Blanche avait annoncé début juin que Donald Trump, qui s'était maintes fois engagé à déplacer la chancellerie américaine dans la Ville sainte, avait finalement repoussé sa décision d'au moins six mois.

Le processus de paix, sur lequel les prédécesseurs de Donald Trump ont échoué, est au point mort depuis le printemps 2014.

La communauté internationale n'a jamais reconnu Al-Qods comme capitale d'Israël, ni l'annexion de sa partie orientale conquise en 1967.

TURQUIE-RUSSIE-SYRIE

La Turquie dit coopérer avec la Russie lors de l'opération militaire contre les terroristes en Syrie

La Turquie coopère avec la Russie au cours de l'opération militaire en cours contre les groupes terroristes sévissant dans la province syrienne d'Idlib (nord), a annoncé hier le Premier ministre turc Binali Yıldırım.

«Nous allons garantir la sécurité à Idlib et coopérer avec la Russie», a-t-il indiqué lors d'une réunion du Parti de la justice et du développement (AKP, au pouvoir) dans la province centrale d'Afyonkarahisar.

Un peu plus tôt dans la journée, des obusiers turcs ont tiré cinq projectiles en soutien aux forces de l'Armée syrienne libre (ASL) qui mènent dans la province d'Idlib une opération contre la coalition terroriste «Hayat Tahrir al-Cham», dominée par l'ancien «Front al-



Nosra» proche d'Al-Qaïda.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan avait annoncé samedi qu'une opération «significative» venait d'être lancée, mais menée sur le terrain uniquement par l'ASL, avec l'aide de la Turquie depuis sa frontière et le soutien aérien de la Russie. Des forces turques

ont échangé dimanche des tirs avec des terroristes de l'ex-branche d'Al-Qaïda en Syrie à la frontière de la province d'Idlib, au lendemain de l'annonce par Ankara d'une prochaine opération dans cette zone. La province d'Idlib représente l'une des quatre «zones de désescalade» dévoilées en mai pour instaurer des trêves durables dans plusieurs régions de Syrie.

Le 15 septembre, la Russie, l'Iran et la Turquie ont annoncé qu'ils allaient déployer ensemble des forces de maintien de l'ordre à Idlib, sans toutefois fixer de date.

L'offensive turque intervient alors que Tahrir al-Cham se trouve déjà en posture délicate, faisant face à des défections et des divisions internes, selon l'OSDH.

IRAN

Rohani estime que l'Iran a le droit de bénéficier de l'accord sur le nucléaire

L'Iran a le droit de tirer parti de l'accord sur le nucléaire de 2015 et personne ne peut revenir sur les résultats positifs de l'accord, a déclaré le président iranien Hassan Rohani à Téhéran samedi.

«Dans le cadre des négociations et de l'accord sur le nucléaire, nous avons obtenu des avantages qui sont irréversibles.

Personne ne peut revenir sur ces avantages, ni M. Trump, ni personne d'autre», aurait déclaré M. Rohani selon Press TV.

«Lors des négociations, nous avons démontré que la guerre n'est pas le seul domaine dans lequel nous sommes forts. Faire la paix est un autre domaine dans lequel nous excellons», a-t-il dit, ajoutant que pendant les négociations, l'Iran a établi son droit à une énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques et que «cette victoire n'est pas réversible».

Le président iranien a dit que les Etats-Unis prétendent que dans le cadre de l'accord, ils ont été floués, «ce qui, bien entendu, est faux, car l'accord s'est articulé autour d'une approche gagnant-gagnant».

Dénommé «Plan d'action global commun» (JCPOA), l'accord sur le nucléaire - conclu par l'Iran et six puissances mondiales (l'Allemagne, la Chine, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie) en juillet 2015 - est désormais confronté à un risque d'effondrement lié à ses retombées à Washington et à Téhéran.

M. Trump a qualifié l'accord sur le nucléaire - conclu sous l'administration de son prédécesseur, le président des Etats-Unis Barack Obama - d'«embarras» pour les Etats-Unis.

M. Rohani a dit que son pays ne sera pas le premier à violer l'accord, mais qu'il répondra de façon «décisive et résolue» à toute violation perpétrée par l'une quelconque des parties à l'accord.

«Il serait dommage que cet accord soit détruit par des voyous qui viennent d'arriver sur la scène internationale», avait déclaré M. Rohani devant l'Assemblée générale des Nations unies, en réponse aux attaques de M. Trump.

L'Iran s'engage à renforcer ses capacités défensives

L'Iran a annoncé samedi qu'il ne permettrait aucune ingérence dans sa défense et qu'il allait renforcer ses capacités défensives, a rapporté la télévision d'Etat IRIB.

«Nous continuerons à développer pleinement nos capacités et politiques défensives, et ne permettrons jamais l'ingérence des autres dans ce secteur», a affirmé le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Bahram Qasemi.

L'Iran n'acceptera aucune discussion concernant ses programmes défensifs et de missiles «non-négociables», a indiqué le porte-parole, soulignant l'importance de poursuivre les prouesses militaires du pays, étant donné la complexité de la situation actuelle dans la région.

«Nos politiques ne sont dirigées contre aucun pays. Nos politiques militaires sont complètement destinées à des objectifs défensifs», a-t-il assuré.

La veille, M. Qasemi avait «catégoriquement» démenti les informations selon lesquelles Téhéran était prêt à discuter de son programme balistique avec les grandes puissances.

L'Iran n'a cessé de répéter que son «programme de défense ne fera jamais l'objet de négociations».

APS

LE MINISTRE DE LA CULTURE, AZZEDINE MIHOUBI : «L'Etat n'a pas renoncé à son aide au secteur de la Culture»

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a affirmé samedi au forum du quotidien «*El Hiwar*» que «l'Etat n'a pas renoncé à son aide au secteur de la culture, mais il est plutôt en passe de le restructurer à travers la révision des lois et des cahiers de charges».



«Le secteur de la Culture en Algérie fait actuellement l'objet de réformes à travers une révision globale des législations, des structures et des mécanismes de gestion», a estimé M. Mihoubi, ajoutant que le secteur «subit un cumul de plus de 50 ans qui en appelle à «sa libération».

S'agissant du rôle de l'Etat vis-à-vis du secteur de la Culture, le ministre a rappelé que «l'Etat ne produit pas la culture, mais lui réunit de bonnes conditions et un environnement sain pour son éclosion».

Le ministère de la Culture a réduit à 39 le

nombre des festivals après «la révision à la baisse de leurs budgets», a-t-il révélé, ajoutant que plusieurs festivals avaient été annulés ou reportés.

Dans ce contexte, le premier responsable du secteur a appelé «les opérateurs privés à investir dans le secteur», évoquant une démarche visant à «attirer les touristes en coordination avec le ministère du Tourisme, et ce en mobilisant les agences de voyages dans ce sens», par la promotion des sites archéologiques que recèle le pays.

M. Mihoubi a insisté

sur l'impératif de «la formation et de l'amélioration des performances» chez les professionnels du secteur de la culture et appelé à faire la distinction entre les types de formation dispensée par les écoles relevant du ministère.

Concernant le cinéma, le ministre a déploré la «mauvaise qualité de certains films financés», ajoutant que «des films ont été financés par le ministère mais leurs réalisateurs n'ont pas mentionné le nom de ce dernier». «L'aide totale de l'Etat à la production de films est terminée», a conclu M. Mihoubi.

APPRENTISSAGE DE TAMAZIGHT POUR ADULTES : Lancement de la nouvelle année scolaire dans 4 wilayas

Le Haut commissariat à l'amazighité (HCA) a lancé samedi dans quatre wilayas du pays (Alger, Oran, Béjaïa et Batna) la nouvelle année scolaire 2017-2018 relative à l'apprentissage de tamazight pour adultes.

Le lancement officiel de cette nouvelle année scolaire a eu lieu à Oran en présence du secrétaire général du HCA, Si El Hachemi Assad, qui a indiqué que le plan du gouvernement approuvé dernièrement par le parlement renforce l'effort de généralisation progressive de la langue amazighe à tous les niveaux et avec tous les partenaires.

«Nous œuvrons à pas mesurés à garantir la réussite de cette expérience et à parachever le projet avec le ministère de l'Education nationale qui contribue à la promotion et à la généralisation de la langue amazighe», a-t-il relevé.

M. Assad, a annoncé, par la même occasion, la sortie, à partir de l'année prochaine, de la première promotion des enseignants de tamazight à l'Institut supérieur des enseignants de Bouzaréah (Alger), rappelant, l'ouverture d'un institut similaire à Oran et à introduire des séances de la langue amazighe sur les ondes de la radio régionale d'Oran.

Le même intervenant a indiqué qu'un groupe de travail a été installé dans le cadre du partenariat entre le HCA et le ministère de l'Education nationale pour faire le point sur les problèmes pédagogiques d'enseignement de la langue amazighe et son insertion comme matière facultative et non obligatoire au cycle primaire et au préscolaire. Six classes d'en-

seignement de la langue amazighe pour adultes ont été ouvertes dans la wilaya d'Oran avec un effectif global de 120 apprenants, soit une moyenne de 20 par classe à travers cinq écoles primaires et la maison de jeunes «Akid Lotfi» avec le concours de l'association culturelle «Numidia», a-t-on indiqué.

Un cours initial a été donné à cette occasion sur les caractères de tamazigh.

A noter que le coup d'envoi s'est effectué dans les quatre wilayas avec l'ensemble des apprenants et en présence des enseignants qui ont dispensé à l'occasion un premier cours extrait de la préface de l'ouvrage «Amawal n Tmazirt Tatrart» de Mouloud Mammeri.

Ce nouveau dispositif pédagogique pour l'apprentissage de tamazight en faveur des adultes mis en place depuis 2015, «constitue une étape consacrant le processus de vulgarisation et de socialisation de tamazight, en tant que langue et culture et sa restitution dans son environnement social». L'objectif à moyen terme est de donner «progressivement» une dimension nationale à tamazight par son élargissement auprès des populations non scolarisées et l'inscrire, dans le même sillage, que la généralisation graduelle de son enseignement dans le paysage scolaire. A Béjaïa, le coup d'envoi de la nouvelle année scolaire pour l'apprentissage de tamazight pour adultes s'est déroulé à la maison de la Culture, en présences des concernés, leur enseignants, et de représentants du HCA, et de l'Office national de lutte contre l'analphabétisme.

APS

Publicité

10^E FIBDA : Plusieurs prix décernés aux lauréats

Plusieurs prix ont été décernés aux lauréats du concours national de la bande dessinée et du cosplay à l'occasion du 10^e Festival international de la bande dessinée d'Alger (Fibda), qui a pris fin samedi après-midi à Alger.

Le prix de l'Excellence de l'Union Européenne a été attribué à Mohamed Réda Kahloula de Bab Ezzouar pour son ouvrage «Comment raconter la guerre», alors que les prix «Jeune talent» et celui du «Jeune espoir» ont été décernés à Hamza Sam de Tizi Ouzou et Massine Khelloufi de Bab Ezzouar respectivement.

Trois autres prix d'encouragement ont été décernés par le jury présidé par le plasticien Djaoudet Guessouma dont celui de la jeune Karima Chaâbane de Mechria, auteure de «Aventure Fibda», qui s'est adjugé le prix «TV 5 Monde / Institut français d'Alger», nouvelle distinction instituée en 2017 par le Fibda, avec la possibilité pour elle, de participer au Festival de la bande dessinée de Lyon en juin 2018.

Les gagnants ont reçu des titres honorifiques en plus de cadeaux et des récompenses financières, allant de 25.000 à 150.000 dinars. Par ailleurs, le jury du concours du concours «Cospaly Algérie 2017», présidé par le

Bédéiste français Philippe Brocard, a récompensé les meilleurs cosplayers de cette édition.

Ce prix récompense les jeunes ayant réalisé un costume de fiction représentant un personnage tiré de la bande dessinée, des jeux vidéo, du cinéma ou inspiré des contes populaires algériens.

Le grand prix du meilleur cosplay a été ainsi décerné à Onseli Bilal qui a présenté le personnage «Assassin's Creed», alors que ceux du «meilleur costume» et du «meilleur cosplay d'humour» sont revenus à Sabri Benbasset et Abdelhadi Mokhtar Boudjaâat pour leurs personnages «Simon» et «Obélix» respectivement.

Célébrant le 10^e anniversaire du Fibda, les organisateurs n'ont pas manqué de rendre hommage à tous les partenaires et les bédéistes «présents depuis le début», dont le directeur du Festival de bande dessinée de Lyon, Philippe Brocard, qui a accompagné cet événement depuis sa naissance.

Dix sept pays dont la France, invité d'honneur, ont participé au 10^e Fibda, ouvert le 3 octobre dernier et qui s'est déroulé à l'esplanade Riadh el Feth et au Palais de la Culture Moufidi-Zakaria.

LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE, TAYEB ZITOUNI L'A AFFIRMÉ : « La préservation de la stabilité du pays impose d'être fidèle à la Révolution »

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a affirmé hier à Bordj Bou-Arreridj que la préservation de la stabilité de l'Algérie imposait d'être fidèle au message de la Révolution de novembre et à l'engagement des martyrs qui ont consenti le sacrifice suprême.

S'exprimant devant des moudjahidine réunis à la salle El Bachir El Ibrahim, le ministre a estimé, au second jour d'une visite de travail dans la wilaya, que le fait de renouveler le serment envers les principes de la Révolution de Novembre est un "devoir sacré".

Il a également considéré que le combat des aïeux pour la liberté a été perpétué par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au travers de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui, a-t-il dit, a permis d'éteindre les flammes de la fitna (discorde) et rétablir la paix.

"L'Algérie a été confrontée à de grands défis auxquels elle a su faire face, en transformant les échecs en victoires", a ajouté M. Zitouni, estimant qu'il était temps d'utiliser "nos potentialités humaines comme l'ont fait nos aïeux pour remporter la bataille de l'émancipation".

A ce propos, il a appelé à exploiter les jeunes compétences pour "remporter la bataille du développement et maintenir le pays fièrement debout".

M. Zitouni a, à l'occasion de cette visite, présidé une cérémonie durant laquelle un ensemble résidentiel de 470 logements publics locatifs (LPL) a été baptisé du nom du défunt moudjahid Bensseghir Rabah Benamor dans la commune de Ghilassa, et inauguré une stèle commémorative immortalisant la bataille de Tafrent, dans la même commune.

Le ministre a rendu hommage, à l'occasion, à des veuves de moudjahidine et de martyrs du devoir



national, et procédé à la remise de lots de livres à la bibliothèque de l'université El Bachir El Ibrahim et à la bibliothèque publique du chef-lieu de wilaya.

Nécessité de lutter contre «la culture de l'oubli»

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a insisté, samedi, à Bordj Bou-Arreridj sur la nécessité de lutter contre «la culture de l'oubli» et l'importance de propager la culture de l'espoir parmi les générations montantes.

«Nous ne pouvons pas construire l'avenir sans s'appuyer sur le passé et la jeunesse doit être fière de la glorieuse révolution et de ce qu'a fait la génération des chouchada et des moudjahidine pour que nous puissions vivre aujourd'hui en liberté», a affirmé le ministre.

Lors d'une visite au cimetière des chouchada du village Ouled Abbas dans la commune de Mansourah, dans le cadre d'une visite de deux jours dans cette wilaya, le ministre a également considéré que «celui qui

aime l'Algérie doit aimer son passé et son avenir». Entamant sa visite par l'inspection du centre de repos des moudjahidine à Hammam El Bibane dans la commune de M'hir, M. Zitouni a procédé à l'octroi d'une voiture au secrétariat de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) et à la baptismation d'un centre urbain dans la commune d'El Mansoura du nom du défunt moudjahid, Mohamed Medjdoub. Il a rendu des visites de courtoisie à un moudjahid et à une veuve de chahid habitant la ville de Bordj Bou Arreridj et a présidé les cérémonies de baptismation de la maison de l'artisanat traditionnel du nom du défunt moudjahid Laâmiri Daoud et un groupe scolaire du nom du chahid Chérif Djebarni. Le ministre poursuivra dimanche sa visite dans la wilaya en se rendant vers la commune de Ghilassa, où il baptisera un centre urbain et inaugurer une stèle commémorative avant de rencontrer des moudjahidine à la salle Bachir El Ibrahim au chef-lieu de wilaya.

AÏN DEFLA Commémoration à Miliana du soixantième anniversaire de la mort d'Ali la Pointe

La commune de Miliana (Aïn Defla) a commémoré hier le sixtième anniversaire de la mort de Ali Amar, plus connu sous le sobriquet d'Ali La pointe, tombé au champ d'honneur le 8 octobre 1957.

Une cérémonie a, à cette occasion, été organisée au niveau de la stèle érigée sur la place qui porte le nom du martyr où une gerbe de fleurs a été déposée et la fatiha du saint livre récitée en présence des autorités civiles et militaires de la wilaya à leur tête le wali, Benyoucef Azziz.

Des représentants de la famille du défunt, de la famille révolutionnaire et de la société civile ont également pris part à cette commémoration dont l'objectif principal consiste notamment à mettre en évidence les sacrifices consentis par les martyrs pour la libération du pays du joug de l'occupant, comme souligné par nombre de personnes présentes.

À l'école primaire Zahia Belhaffaf de la ville, les élèves ont visionné des extraits du film la bataille d'Alger avant de prendre part à un débat sur le rôle joué par les héros de la révolution dans la lutte armée. Au centre de formation professionnelle et administratif (CFPA) baptisé du nom du martyr, une exposition photos a été organisée dans laquelle les péripéties de la lutte du peuple algérien pour le recouvrement de l'indépendance du pays ont été retracées.

Au cours d'une cérémonie organisée au théâtre Mahfoud Touahri de la ville le responsable de l'Organisation des moudjahidine de Miliana, Abdellah Aâdjadj, a souligné que la commémoration de la mort des glorieux chouchada a notamment pour but d'ancrer l'amour de la patrie chez les jeunes et de les inciter à s'inspirer de leurs idéaux.

Il a souligné dans ce contexte que cette frange de la société doit absolument comprendre une bonne fois pour toutes que l'indépendance du pays n'a pas été un cadeau du colonisateur mais a été acquise au prix de gigantesques sacrifices.

Dans une communication présentée à cette occasion, le Dr Tounsi Abdelkader, enseignant d'histoire à l'université Djilali Bounaâma de Khémis Miliana, a pour sa part, relevé que Ali La pointe était, dès son jeune âge, déjà façonnée par les histoires qu'on lui racontait à propos de la résistance exprimée par l'oncle de son père à l'endroit des policiers français qu'il empêchait de battre ses concitoyens. Ayant eu vent que la position de l'oncle de son père lui a valu d'être emprisonné puis déporté en Guyane, sa détermination à prendre part au combat libérateur du pays n'a fait qu'augmenter, a-t-il noté, citant nombre d'actions héroïques qu'il a entreprises. Combattant au courage et à l'audace exemplaires de la lutte de libération nationale, Ali Ammar (1930-1957) est principalement connu pour sa participation à la bataille d'Alger aux côtés de Hassiba Ben Bouali, Zohra Drif, Omar Yacef (dit petit Omar) et Yacef Saâdi, alors chef de la zone autonome d'Alger (ZAA). En 1952, Ali Ammar est incarcéré à la prison de Damiette (Médéa) alors qu'il est âgé de 22 ans. Trois années plus tard, le 2 avril 1955, il s'évade en compagnie de l'un de ses compagnons de cellule. Il prend, dans un premier temps, la direction de Blida puis réussit à rallier Alger où il entre en clandestinité. Après plusieurs tests et mises à l'épreuve qui consistaient à mener des missions périlleuses dans la capitale, quadrillée alors par les parachutistes du général Massu, notamment des attentats contre des gendarmes et des traités à la cause algérienne, il constitue avec un groupe de fidèles, dont font partie Hassiba Ben Bouali et Abderrahmane Taleb, un commando de choc qui allait porter le combat au cœur même de l'état-major français. Après trois années de lutte armée (avril 1955-octobre 1957), Ali Ammar est repéré le 8 octobre 1957 par les forces armées coloniales dans un immeuble de la Casbah situé au 5, rue des Abderrames. Il sera tué en compagnie de Mahmoud Bouhamidi, Hassiba Ben Bouali et Omar Yacef après que les parachutistes du 3e Régiment étranger de parachutistes (REP), commandé par le colonel Bigard, eurent dynamité la maison où ils s'étaient réfugiés.

BÉCHAR : Création d'une banque de données sur le patrimoine matériel

Une banque de données sur le patrimoine matériel vient d'être créée par le secteur de la culture de la wilaya de Bechar, sur la base d'une vaste opération d'inventaire de ce patrimoine, a-t-on appris hier de la direction locale du secteur.

La création de cette banque de données est un moyen de suivi et de protection de la déperdition d'une centaine de sites et espaces d'une réelle valeur historique, comme c'est le cas des 129 ksour et autres sites historiques et archéologiques inventoriés à travers les 21 communes de la wilaya, a-t-on précisé.

L'opération, menée par des experts de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés



(ONGEBCP), a permis aussi le rajout à la liste de trois (3) autres sites à classer au registre du patrimoine national matériel, à savoir les ksour de Wakda dans la commune de Bechar, et ceux d'El Ouata et Igli dans les communes éponymes, a-t-on signalé.

L'on compte actuellement trois sites classés au patrimoine national, à savoir les ksour de Kenadza, Béni-Abbes et

Taghit, tandis que le schéma de protection des stations de gravures rupestres de la région de Taghit (97 km au sud de Bechar) est en voie d'être approuvée par les instances nationales pour sa concrétisation, selon la même source.

Ainsi, et dans le cadre de la constitution de cette banque de données et d'informations sur le patrimoine matériel de la région, 129 ksour et sites

historiques et archéologiques ont été recensés et inventoriés pour les besoins aussi des recherches scientifiques et surtout de protection et de pérennisation, a-t-on ajouté à la direction de la Culture.

Outre cette initiative, une opération de sensibilisation de la population sur la nécessité de dons et dépôt de pièces historiques, est lancée par la direction de la Culture, pour l'enrichissement du musée de la wilaya, réalisée depuis plus de cinq années dans le but de son ouverture et de la mise en valeur de la connaissance, de la compréhension et de la gestion du patrimoine naturel, archéologiques, historique et culturel de la région, a-t-on fait savoir à la direction de wilaya du secteur.

Programme de la soirée

TF1 19:55

Quand je serai grande, je te tuerai

Réalisateur : Jean-Christophe Delplais
Avec : Laetitia Milot, Marie-Anne Chazel



Sur une plage, Jeanne, 7 ans, voit en contre-jour le visage de l'homme qui vient de tuer sa mère. Vingt-quatre ans plus tard, l'enfant, devenue maman à son tour, apprend qu'elle est à nouveau enceinte. Peu après, en sortant d'une consultation, la jeune femme croise un médecin qu'elle reconnaît comme étant l'assassin de sa maman. Jeanne, qui suit par ailleurs un traitement antidépresseur, se rend aussitôt à la police.

france 2 19:55

Rizzoli & Isles

RÉALISATEUR : MARK HABER
AVEC : ANGIE HARMON, SASHA ALEXANDER



Une femme d'une trentaine d'années est retrouvée morte dans un immeuble désaffecté. Elle avait participé la veille à une soirée organisée par le Club de l'Angoisse, qui offre de grandes frayeurs à ses membres. Les enquêteurs se demandent s'il s'agit d'un scénario qui a mal tourné ou d'un assassinat mis en scène. Parallèlement, Nina poursuit discrètement l'enquête sur le hacker et fait des avancées prometteuses.

france 3 19:55

Faut pas rêver

MAGAZINE DE DÉCOUVERTES
- 67 épisodes



S'élevant sur plus de 4 200 km, le Mékong, fleuve d'Asie, dévale les pentes de l'Himalaya, irrigue la Chine puis le Laos, où Philippe Gougler entame son périple, au pied de la statue aux mille bouddhas. Puis, le globe-trotteur rejoint le Cambodge et le Vietnam. Il embarque à bord d'un bateau-bus et fait halte à Luang Prabang, où vivent 1 600 moines. Sujets : Les pêcheurs de l'extrême • Vivre sur le Tonlé Sap. A Prek Loap, les habitants déplacent leurs maisons au gré des crues du lac • Saïgon la moderne. Le poumon économique du Vietnam compte des millions d'habitants.

CANAL+ 20:00

Engrenages

Réalisateur : Frédéric Mermoud
Avec : Caroline Proust, Philippe Duclos



Joséphine décide de se venger de Jean-Etienne Vern et lui tend un piège dans le parking de son bureau. Après le fiasco de la perquisition du camp rom, Laure et son équipe enquêtent sur les policiers de la Bac qui travaillaient avec Mercier. Ils concentrent leurs efforts sur Jolers et Calvi afin d'établir l'ampleur de la corruption. Laure apprend avec bonheur que l'état de santé de Romy s'améliore de jour en jour.

6 20:00

A l'état sauvage

SHY'M DANS LES PAS DE MIKE HORN



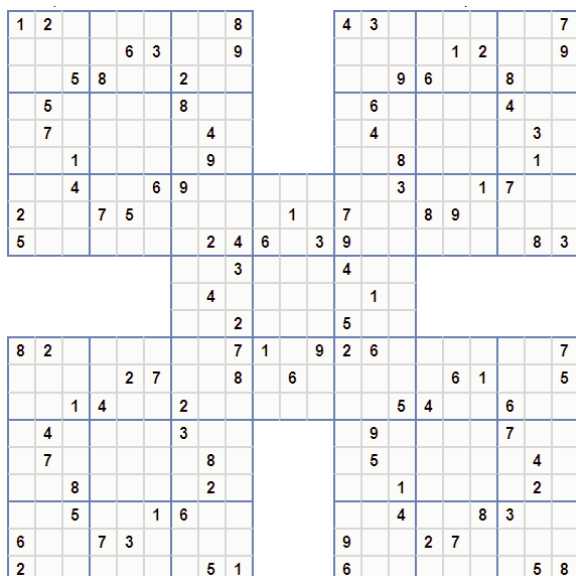
Mike Horn emmène la chanteuse Shy'm à la frontière entre le Népal et le Tibet. Pendant quatre jours, Tamara Marthe (le vrai nom de l'artiste) va faire un trek de près de 50 kilomètres sur une route de haute montagne. En effet, pour la première fois, l'expédition va démarrer à 3 800 mètres d'altitude pour atteindre jusqu'à 5 000 mètres. A mesure que Shy'm et Mike vont grimper, l'oxygène va se raréfier, compliquant considérablement la progression. Ensemble, ils vont devoir gravir des montagnes, descendre en rappel des falaises vertigineuses et avancer sous des températures qui avoisinent les 30 degrés en journée pour descendre jusqu'à 8 en pleine nuit.

Jeux

Samouraï-Sudoku n°1690

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



"En te levant le matin, rappelle-toi combien précieux est le privilège de vivre, de respirer, d'être heureux."

* Marc-Aurèle

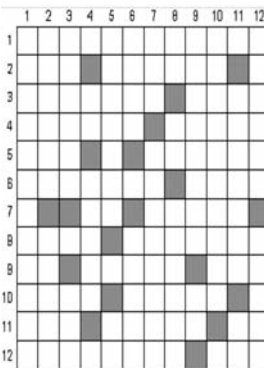
Mots croisés n°1690

Verticalement :

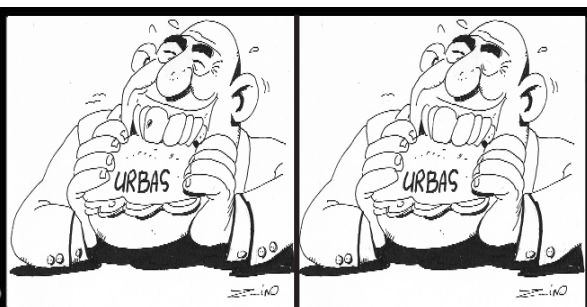
1. Arrêter
2. Fille de Cadmos - Lac de l'ancienne Egypte
3. Expression rieuse - Appareil pour serrer
4. Personne employée à des travaux d'utilité collective - Villages isolés
5. Trois - Arbres voisins du bouleau
6. Économiser avec excès - Dévidoir servant à tirer la

Horizontalement :

1. Industries et commerces des alcools et liqueurs
2. Extraordinaire - Petite quantité d'un liquide
3. Préoccupations - Ouvrage en maçonnerie
4. Radium - Racine d'un arbrisseau du Brésil
5. Négligent - Tellure
6. Un des points cardinaux - Arbre aux grandes feuilles palmées
7. Au golf, cheville - Ensemble des moyens dont dispose un État pour assurer sa sécurité
8. Infinitif - Du verbe boire - Inflammation de l'uvée
9. Détérioration des grains par la nielle - Néon
10. Objets servant à la cuisine
11. Partisans convaincus - Pronom personnel
12. Police (argot) - Imaginer



Terreurs



opposé à la basse pression forcée	pointes de semelles rôder	terme de doute ersatz de pont	délicat styliste des ongles	charge de dirigeable négation	portions navigables	vieilles en apparence
↳	↳	↳	↳	↳	détesté	↳
trace de choc	↳	↳	↳	↳	accen-tuée	↳
société	↳	↳	sodium militants québé-tois	↳	↳	inventer
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
piéd de vigne faits par artifice	↳	↳	piquant parasite mot de familier	↳	pas très fréquent habitant du large	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
signes de portées	arrière du cou	↳	↳	dépense superflue invoca-tions	↳	accep-tées
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
sujet indéfini fruit tropical	↳	voies de drainage cellule cervicale	↳	volatile voleur rouspé-teront	↳	soleil d'Egypte
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
arbre à chatons top du spectacle	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
mythe maléfique	sigle so-viétique	↳	↳	encore haussée en goût fiesta	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
genre de cinéraire	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
leste	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
crack	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
cri de mépris	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
sorti de l'oeuf	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
reliquée	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
vieilles richesses	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳

*C'est arrivé un
9 octobre*

[illegible]

DISCONTINUER
INO■MOERIS■O
SOURIRE■ETAU
TUCARD■BLED
III■E■AULNES
LESINER■ASPE
L■PT■MUGIT■
ELFE■REVELER
RA■CRIME■ESE
IRMA■CEINS■V
EMU■TINTE■TE
SERPENTE■DUR

S	N	E	T	T	E	R	S
A	B	I	N	T	E	E	S
S	R	E	P	E	E	R	S
R	M	B	L	O	G	R	E
F	M	L	E	F	M	L	E
G	L	A	N	C	E	S	E

1820 : Guayaquil proclame son indépendance.
1854 : début du siège de Sébastopol (Guerre de Crimée).
1962 : indépendance de l'Ouganda.
2004 : réélection de Hamid Karzaï en Afghanistan.

Célébration

- Journée mondiale de la poste.
- Journée mondiale du handicap.
- Canada, États-Unis : Journée de Leif Ericson commémorant l'arrivée des premiers immigrants scandinaves sur le continent américain en 1825.
- Corée du Sud : journée du Hangeul commémorant l'invention par le roi Sejong le Grand, du répertoire Hangeul.

FÉDÉRATIONS SPORTIVES ALGÉRIENNES Nouvelles brèves recueillies par l'APS:

Sport et travail : le «Super-marathon» de Timimoun, prévu du 11 au 18 octobre, a été reporté à une date ultérieure, indique la Fédération algérienne du sport et travail, précisant que ce report est dû au nombre insuffisant d'inscrits à cet événement.

Badminton : la sélection algérienne de para-badminton a effectué un stage de préparation du 30 septembre au 6 octobre à Hammamet (Alger), en prévision du Championnat d'Afrique de la discipline prévu en novembre en Egypte.

Voile : la sélection algérienne féminine de voile des séries RSX, Bic techno et Laser 4.7, qui prépare le Championnat d'Afrique de planche à voile prévu en novembre en Egypte, est actuellement en stage à l'Ecole de voile d'Alger-plage en présence de 13 véliplanhistes.

Sports aériens : un stage de parapente commun regroupant des athlètes algériens et français s'est tenu du 1er au 7 octobre à Annaba.

Basket-ball : la première journée du Championnat national féminin de basket-ball, prévue initialement le 20 octobre avec la participation de huit clubs, a été reportée au 27 du même mois.

Rafle : la JSM Alger domine le classement général du Championnat d'Algérie de rafle (messieurs) après le déroulement de deux tours. Les Algérois totalisent 240 points, devant l'USB Biskra (230 pts) et le REO Oran (230 pts). Chez les dames, c'est l'OFMS Sétif qui trône en tête avec 330 points, suivie de l'OBB Alger (310 pts) et du REO Oran (100 pts).

Arts martiaux : la Fédération algérienne des arts martiaux (FAAM) a invité les présidents des Comités techniques nationaux à lui transmettre leurs projets de plan d'action, dans le cadre de l'ouverture de la saison sportive 2017-2018 et du plan d'action de l'instance fédérale.

Les documents, qui doivent être déposés au niveau du secrétariat général de la FAAM avant le 16 octobre, concernent, entre autres, les compétitions nationales, les stages techniques nationaux, les formations et les recyclages.

TENNIS / TOURNOI FUTURES À HAMMAMET : L'Algérien Hichem Yasri disputera les qualifications



Le tennisman algérien Hichem Yasri disputera les qualifications d'un tournoi professionnel à 15.000 USD, prévu du 16 au 22 octobre à Hammamet (Tunisie), selon la liste d'admission dévoilée hier par les organisateurs.

Une compétition de type «Open», sur terre battue, permettant à de jeunes joueurs de participer et de se mesurer aux meilleurs.

Les juniors algériens Mohamed Ali Abibsi et Karim Bendjamaâ s'étaient d'ailleurs portés candidats pour participer à ce tournoi, avant de se retirer, préférant s'engager dans d'autres compétitions.

Abibsi était le premier à annoncer son retrait, le 19 septembre, avant que Bendjamaâ ne lui emboîte le pas, le 3 octobre courant, suivant les détails dévoilés dimanche par les organisateurs.

Yasri (27 ans) est donc le seul représentant algérien dans ce tournoi, dont les tours qualificatifs devraient se dérouler les 14 et 15 octobre.

APS

TENNIS / TOURNOI ITF JUNIORS BATICHE-SAÏFI : «Grande satisfaction après le sacre des Algériens»

Le Directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne de tennis (FAT), Mohamed Sadou, s'est dit «heureux» de la domination algérienne lors du tournoi international ITF/CTA juniors Batiche-Saïfi, clôturé samedi au Tennis club de Sidi Fredj (Alger), avec, à la clé, les quatre titres mis en jeu en simple et double.

«C'est une grande satisfaction d'avoir remporté les quatre titres en jeu chez les garçons et les filles. Remporter tous les titres d'un tournoi international organisé en Algérie est une première pour nous depuis 2000.

Franchement, nous sommes très heureux», a indiqué le DTN à l'APS. Le jeune Youcef Rihane a remporté samedi le tableau simple face au Français Tarence Atmane par deux sets à zéro (6-3, 6-2) après avoir dominé la veille le tableau double avec son compatriote Matis Amier contre le tandem ukraino-tunisien, composé d'Eric Vanshelboim et Mohamed Selim Benali sur le score de 6-4, 6-0.

«C'est une très bonne chose pour ces jeunes d'avoir imposé leur loi pendant le tournoi. Il faut avouer que Rihane n'a pas trouvé de difficultés lors des premiers tours du tableau simple, mais dès qu'il a commencé à avancer dans le tournoi, les matchs se sont compliqués petit à petit. Il a su comment gérer les moments difficiles et remporter le sacre», a ajouté la même source.

Chez les filles, Lynda Benkaddour a suivi le même chemin de Rihane



en s'imposant dans les deux tableaux. En simple, elle a battu l'Egyptienne Amira Badaoui par 2 sets à 0 (6-4, 6-1).

Associée à la Mauricienne Zara Lennon, elles se sont imposées en finale du tableau double face à l'Egyptienne Amina Lashien et la Tunisienne Ferdaous Bahri sur le score de 6-3, 6-2.

«Benkaddour a réalisé un parcours très satisfaisant, elle a bien géré ses matchs depuis le début de la compétition. La demi-finale face à la Hongroise Tímea Visontai était un peu

compliquée car elles étaient à un set partout, mais Benkaddour a pu remporter le troisième set décisif. Je suis content pour elle», a ajouté Sadou.

L'Algérie a engagé 19 athlètes dont 6 filles dans le tableau final simple mais seulement trois d'entre eux ont atteint les quarts de finale.

«Outre Benkaddour et Rihane, la jeune Houria Boukholda a atteint les quarts avant de tomber face à la future finaliste du tournoi. C'est une bonne chose pour elle car elle tape bien la balle, il lui

reste quelques fautes techniques à corriger.

Les autres Algériens ont quitté la compétition lors des premiers tours, ce n'est pas aussi grave que ça en a l'air car ça reste des matchs en plus pour eux, ils se sont frottés à des joueurs plus expérimentés et ils auront d'autres occasions pour réaliser de bons résultats», a souligné Sadou.

Selon la même source, les lauréats vont prendre part au tournoi international juniors «Raquette d'or» de grade 3, prévu au Maroc du 23 au 28 octobre.

TENNIS / CIRCUIT ITF FÉMININ - TOURNOI RIBA ROJA DE TURIA (ESPAGNE) :

Ibbou directement dans le tableau final

La joueuse de tennis algérienne Inès Ibbou, entièrement remise d'un problème musculaire à un mollet, intégrera directement le tableau final du tournoi professionnel "Riba Roja de Turia", prévu du 16 au 22 octobre en Espagne, selon la liste d'admission dévoilée hier par les organisateurs.

La championne d'Afrique de 2015 avait ressenti des crampes à un mollet en prenant part à son quatrième tournoi consécutif à Hammamet (Tunisie) et a dû abandonner le 27 septembre dernier, alors qu'elle affrontait l'Italienne Anna-Maria Proccacci.

La sociétaire de l'Académie de Valence (Espagne) a renoncé dans la foulée à un autre tournoi professionnel en Tunisie, auquel elle devait prendre part du 2 au 8 octobre, pour se donner le temps de récupérer et aujourd'hui que c'est le cas, elle a décidé de reprendre la compétition en s'inscrivant au tournoi "Riba Roja de

Turia".

Une compétition sur terre battue, dotée d'un prize-money de 15.000 USD qui va drainer certaines joueuses relativement bien classées en WTA, notamment la Française Elixane Lechemia (388e), l'Espagnole Yvonne Cavalle-Reimers (407e) et sa compatriote Estrella Cabeza-Candela (409e).

Ibbou (18 ans) passait habituellement par les qualifications pour atteindre le tableau final, mais depuis son bon parcours à Hammamet (Tunisie), grâce auquel elle a gagné 299 places dans le classement WTA, elle occupe un rang qui lui permet d'évi-



ter les tours qualificatifs.

L'Algérienne occupe en effet le 809e rang mondial, ce qui la place parmi les meilleures joueuses participant à des tournois de 15.000 USD, d'où sa capacité à intégrer directement le tableau final.

ATHLÉTISME :

Les Championnats d'Afrique de cross évoqués au congrès de la Confédération continentale

Une présentation sur l'organisation des 5es Championnats d'Afrique de cross-country, prévus le 17 mars 2018 à Chlef (Algérie), a été faite hier par le président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) Abdelhakim Dib, à l'occasion du congrès de la Confédération africaine d'athlétisme (CAA), qui se déroule du 8 au 10 octobre à Rabat (Maroc). Le président «Dib devrait aborder essentiellement les aspects liés au côté organisationnel,

comme le tracé du parcours, le transport et l'hébergement des participants», a indiqué la FAA dans un communiqué.

Après la réunion du Conseil de la CAA, hier, il sera procédé à la tenue du congrès extraordinaire de l'instance, qui sera consacré exclusivement à l'examen des statuts de la Confédération africaine d'athlétisme.

Par la suite, l'assemblée sera convoquée pour un congrès ordinaire.

MARATHON INTERNATIONAL D'IMEDGHASSEN DE BATNA : Victoire de Azzedine Chibani et de Hadjira Samsoum

Les athlètes Azzedine Chibani de l'Athletic Boudouaou de Boumerdès (hommes) et Hadjira Samsoum du club Nassira Nounou d'Alger (femmes), ont remporté samedi la 8e édition du marathon international d'Imedghassen.

Plus de 1500 coureurs, issus de 11 pays étrangers, dont la France, le Portugal et l'Angleterre et de 35 wilayas du pays, ont participé à ce marathon, disputé sur un parcours de 42,195 km entre la ville de Batna et le mausolée royal numide d'Imedghassen (commune de Boumia), a indiqué le président de «l'Association des amis d'Imedghassen», organisatrice de cet événement en collaboration avec la ligue de wilaya d'athlétisme.

Trois courses dans différentes catégories, dont le coup d'envoi a été donné devant le complexe sportif du 1er novembre 1954, au chef-lieu de la wilaya, ont été «disputées dans de bonnes conditions», a précisé Azzedine Guerfi, président de l'association des «Amis d'Imedghassen».

La 1ère épreuve s'étendait sur 42,195 km, alors que la 2ème épreuve, dont la ligne d'arrivée se trouve à la commune de Maâdher, s'est déroulée sur 25 km, a-t-on constaté, ajoutant que la 3ème épreuve, de 12 km, a pris fin dans la commune de Fesdis.

Parmi les participants à cette manifestation, des coureurs âgés entre 40 et 49 ans et d'autres de plus de 50 ans, a-t-on relevé, dont l'athlète de 84 ans, Abdelkader Benkela venu d'Alger pour participer à cette compétition internationale d'Imedghassen.

Ce coureur a déclaré que c'est sa quatrième participation au marathon international d'Imedghassen et qu'il aime les courses sur de longues distances depuis son enfance. Il est à noter que d'autres activités ont précédé l'organisation de cet événement sportif, à savoir l'ouverture, jeudi, du village du marathon au pôle culturel et sportif de l'avenue Kechida (Batna), ainsi que la présentation des interventions de médecins spécialistes dans le domaine sportif.

Le marathon international d'Imedghassen vise, selon les organisateurs, à promouvoir les monuments du patrimoine de la région et la préservation du mausolée numide d'Imedghassen.

Résultats :

Epreuve du 42,195 km (hommes) :

Première place : Azzeddine Chibani (Athletic Club Boudouaou - Boumerdès)

Deuxième place : Cheikh Naoui (Nassira Nounou Club - Alger)

Troisième place : Mokhtar Mechkar (Nassira Nounou Club - Alger)

Epreuve du 42,195 km (femmes) :

La première place Hadjira Semssoum (Nassira Nounou Club - Alger)

Deuxième place Fatima Remal (Nassira Nounou Club - Alger)

Troisième place : Soraya Debache (Nassira Nounou Club - Alger)

Epreuve du 25 km (hommes) :

Première place : Khoudir Agoune (Bejaia) et Fathi Miftah (Equipe de la sureté nationale) ex-aequo. Deuxième place : Jalal Abdel Fatah (Club Sportif de Jijel)

Epreuve du 12 km (Hommes) :

Première place : Abdelkader Abbadlia (Chlef) Deuxième place : Sabri Kahia (Nassira Nounou Club - Alger) Troisième place : Said Belahouit (Tiaret).

HANDBALL / SUPERCOUPE D'ALGÉRIE MESSIEURS: Le CR Bordj Bou-Arréridj remporte le premier trophée de son histoire

Les handballeurs du CR Bordj Bou Arréridj ont remporté le premier titre de l'histoire du club des Hauts-Plateaux, en décrochant la Supercoupe d'Algérie 2017, devant le détenteur du trophée le GS Pétroliers sur le score de (35-33) après prolongation (temps réglementaire: 30-30, mi-temps: 14-14), samedi à la salle Harcha-Hacène (Alger).

Dans un match disputé de bout en bout avec beaucoup d'intensité physique tout au long de la rencontre, les Pétroliers détenteurs du doublé «coupe-championnat» ont, pourtant, pris le meilleur départ faisant le break après 5 minutes de jeu (3-1), grâce à trois buts de l'incontournable Messaoud Berkous, avant de voir les Bordjis revenir dans le match et passer devant au tableau d'affichage (4-3) à la 10' minute.

S'appuyant sur une défense très agressive sur le porteur du ballon et les exploits du gardien de but, Hamoudi Bouchet, auteur d'une prestation XXL, les joueurs de Bordj Bou Arréridj ont pris jusqu'à deux buts d'avance (12-10) à la 20' minute de jeu, mais le manque de concentration et les expulsions répétitives pour deux minutes, ont permis aux Pétroliers de recoller au score avant la mi-temps (14-14).

Au retour des vestiaires, le match n'a pas changé de physionomie avec plusieurs changements de leaders au tableau d'affichage.

Les Pétroliers ont pu



compter sur leur duo d'arrière Berkous-Boussaid, alors que le CRBBA s'en est remis à son pivot Bilel Ali-Lamane qui a surpris à plusieurs reprises la vigilance de l'expérimenté gardien de but du GSP, Benmenni.

A égalité (24-24) avant d'aborder le money-time (10 dernières minutes), les deux équipes se sont rendues coup pour coup avant que les Bordjis ne prennent

l'avantage à une minute de la fin du match (30-29), poussant l'entraîneur du GSP, Reda Zéguili, à prendre le temps de la dernière chance. Exécutant minutieusement le schéma dessiné par coach Zéguili, les Pétroliers sont parvenus à égaliser à la dernière seconde par l'intermédiaire de Djedid bien servi par Boussaid. En prolongation, les joueurs du CRBBA ont ra-

pidement fait le break, prenant deux buts d'avance (32-30) après deux minutes de jeu, avantage qu'ils réussiront à garder jusqu'au coup de sifflet final (35-33).

Avec cette consécration, Le CR Bordj Bou Arréridj a décroché le premier titre depuis sa création, alors que le GS Pétroliers qui avait remporté le doublé coupe-championnat, rate l'occasion de s'adjuger le triplé.

SPORTS

Les clubs de Tiaret et Relizane s'illustrent au 4^e championnat national de sports traditionnels à Relizane

Les clubs de Tiaret et Relizane se sont illustrés au 4ème championnat national des sports traditionnels clôturé samedi soir à El Matmar (Relizane).

Les clubs des wilayas de Mostaganem et d'Oran ont occupé la 2ème place, alors que ceux de Tlemcen Ouargla, Adrar et Alger sont classés 3èmes dans cette compétition qui a duré deux jours.

Cette manifestation, organisée par la Fédération algérienne des jeux et

sports traditionnels en collaboration avec la ligue de wilaya de Relizane, a regroupé 150 participants représentant 14 clubs des wilayas d'Adrar, Saïda, Mostaganem, Mascara, Oran, Tlemcen, Aïn Témouchent, Tiaret, Chlef et Relizane.

Les compétitions comportent quatre épreuves que sont tchoukoumet, maabza, sig et kherbga.

Le président de la fédération, Mamouni Bouterfès a souligné que cet évé-

nement sportif vise à mettre en exergue les jeux pratiqués par les Algériens et de détecter de jeunes talents pour préserver ce legs.

Des prix ont été remis aux clubs lauréats en honorant des cinq tranches d'âge hommes et femmes, de même que des diplômés d'honneur aux participants. La Fédération algérienne des jeux et sports traditionnels, créée en 1994, compte 16 ligues, 97 associations et 5.000 sportifs.

GP DU JAPON:

Victoire du Britannique Hamilton (Mercedes)

Le Britannique Lewis Hamilton (Mercedes) a fait un grand pas vers le titre des pilotes en remportant hier le Grand Prix du Japon de Formule 1, lors duquel son rival au championnat, l'Allemand

Sebastian Vettel (Ferrari) a rapidement abandonné.

Hamilton compte désormais 59 points d'avance au championnat sur Vettel et peut être sacré dès le GP des Etats-Unis dans deux

semaines s'il s'impose à Austin et que Vettel ne fait pas mieux que 6e.

Le Britannique a devancé sur le circuit de Suzuka les Red Bull du Néerlandais Max Verstappen et de l'Aus-

tralien Daniel Ricciardo pour décrocher la 61e victoire de sa carrière, la 8e cette saison.

CORRUPTION/RIO-2016:

Nuzman quitte la présidence du Comité olympique brésilien

Carlos Nuzman, président du Comité olympique brésilien (COB) et président du comité d'organisation des Jeux de Rio, arrêté jeudi pour corruption et blanchiment d'argent, a annoncé samedi qu'il quittait la tête du COB afin de se consacrer à sa défense.

«Afin d'exercer pleinement mon droit à la défense, jusqu'ici violé, je quitte mon poste à la tête du Comité olympique brésilien et de membre de l'Assemblée générale», explique M. Nuzman dans une lettre envoyée aux autres dirigeants du COB. La missive, envoyée vendredi et rendue publique samedi

par le COB, indique également que M. Nuzman quitte aussi la présidence du Comité d'organisation des Jeux de Rio-2016 «pendant le temps qu'il faudra» pour sa défense.

Depuis l'arrestation de Carlos Nuzman, l'intérim était assuré par le vice-président Paulo Wanderley. Une assemblée générale extraordinaire du COB a été convoquée pour mercredi à son siège de Rio, pour «délibérer au sujet des décisions annoncées par le CIO», qui a décidé de suspendre le COB.

Carlos Nuzman, 75 ans, est accusé des délits de «corruption, blanchiment d'argent et

participation à une organisation criminelle», selon le communiqué publié par la police.

Il est soupçonné d'avoir acheté des voix pour obtenir les JO-2016. Vendredi, à son siège de Lausanne, le Comité international olympique a annoncé la suspension provisoire du Comité olympique brésilien.

Le CIO a aussi suspendu M. Nuzman de toutes ses fonctions et droits de membre honoraire, l'excluant notamment de la commission de coordination des JO-2020 à Tokyo.

Le parquet de Rio a ordonné le gel d'un

milliard de réais (270 millions d'euros) d'avoirs au total de Nuzman et de son bras droit, Leonardo Gryner, directeur général des opérations du comité d'organisation des JO-2016.

Les procureurs assurent que Nuzman a augmenté son patrimoine de 457% ces dix dernières années et qu'il a tenté de dissimuler des avoirs aux autorités. Il n'a par exemple déclaré que le mois dernier, après son interrogatoire, la possession de 16 lingots d'or.

APS

FOOTBALL / ALGÉRIE LIGUE 1

Mise à jour - 5^e journée : le derby USM Alger-USM El Harrach reporté à une date ultérieure

Le match USM Alger - USM El Harrach, initialement prévu mardi au stade Omar-Hamadi de Bologhine pour la mise à jour de la 5^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, a été finalement reporté à une date ultérieure, a annoncé hier la Ligue de football professionnel (LFP).

"Le match en retard entre l'USM Alger et l'USM El Harrach, prévu le 10 octobre pour le compte de la 5^e journée, a été renvoyé à une date ultérieure", a indiqué la LFP dans un bref communiqué, sans dévoiler le motif de cet ajournement.

De son côté, la direction de l'USM Alger a indiqué sur son site officiel que le report de ce derby a été décidé à sa demande, car ayant actuellement quatre joueurs en équipe nationale A'. Il s'agit des défenseurs Ayoub Abdellaoui et Farouk Chafaï, ainsi que du milieu de terrain Mohamed Benkhemassa et de l'attaquant Okacha Hamzaoui, tous appelés par le sélectionneur national Lucas Alcaraz, pour un regroupement allant du 8 au 11 octobre au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger). L'USMA et l'USMH sont les seuls clubs de Ligue 1 à compter encore un match en moins, à savoir quatre contre cinq pour les autres formations de l'élite. Les Rouge et Noir, qui restent sur une défaite (2-0) chez l'USM Bel-Abbès, sont actuellement 10es au classement général de la Ligue 1 Mobilis, avec 5 points, au moment où leurs voisins harrachis, beaucoup plus en difficulté en ce début de saison, pointent à la 15^e et avant-dernière place avec un seul point.

FOOTBALL / SÉLECTION ALGÉRIENNE A' :

35 joueurs en stage du 8 au 11 octobre à Sidi-Moussa (FAF)

Trente-cinq (35) joueurs locaux ont été convoqués pour un stage bloqué, du 8 au 11 octobre 2017, au Centre technique national (CTN) de Sidi-Moussa (Alger), a annoncé vendredi la Fédération algérienne de football (FAF).

"Les 35 joueurs appelés par le sélectionneur national, Lucas Alcaraz, devront être présents au CTN de Sidi-Moussa le dimanche 8 octobre, à 16h00" a encore précisé la FAF dans un communiqué.

Liste des joueurs convoqués : Gardiens de but : Chamseddine Rahmani (CS Constantine), Farid Chaïl (MC Alger), Abdelkadir Salhi (CR Belouizdad) et Toufik Moussaoui (Paradou AC).

Défenseurs : Brahim Boudebouda (MC Alger), Houari Ferhani (JS Kabylie), Houari Baouche (Olympique Médéa), Khoutir Ziti (ES Sétif), Meziane Zeroual (USM Bel-Abbès), Abderrahmane Hachoud (MC Alger), Ayoub Abdellaoui (USM Alger), Mohamed-Amine Madani (JS Saoura), Tarek Bouabta (Paradou AC), Farouk Chafaï (USM Alger), Imadeddine Boubekeur (Olympique Médéa), Miloud Rebaï (ES Sétif) et Anes Saïd (ES Sétif).

Milieux de terrain : Kamel Belarbi (USM El Harrach), Sofiane Bendebka (MC Alger), Mohamed Benkhemassa (USM Alger), Salim Boukhenchouche (JS Kabylie), Karim Benkhelifa (Paradou AC), Hichem Chérif El Ouazzani (MC Alger), Hamza Ait Ouamar (ES Sétif).

Attaquants : Mehdi Benalidja (JS Kabylie), Farid El Mellali (Paradou AC), Okacha Hamzaoui (USM Alger), Sid-Ahmed Aouadj (MC Alger), Abdelhakim Amokrane (ES Sétif), Hichem Nekkache (MC Alger), Ahmed Gasmi (NA Hussein-Dey), Mohamed-Amine Hamia (CR Belouizdad), Zakaria Naidji (Paradou AC), Adem Izghouti (CR Belouizdad), Raouf Chouiter (NA Hussein-Dey).

MONDIAL 2018 \ QUALIFICATIONS (GR. B / 5^e JOURNÉE)

CAMEROUN-ALGÉRIE (2-0) : Le renouveau devra attendre encore

Le "renouveau" espéré par la sélection algérienne de football contre le Cameroun n'a pas eu lieu, les Verts ayant finalement perdu (2-0) à l'occasion de cette 5^e et avant-dernière journée des éliminatoires de la Coupe du Monde 2018, disputée samedi soir à Yaoundé.

Une quatrième défaite de suite pour l'Algérie dans cette campagne, après le Nigéria et la Zambie par deux fois, et dans laquelle une certaine forme de hiérarchie a été respectée, puisque de toute son histoire la sélection algérienne n'a réussi à battre les Lions Indomptables en compétition officielle.

Les Camerounais ont imposé leur jeu dès l'entame de la rencontre et leurs efforts ont failli être récompensés dès la 3^e minute, sur un tir surprenant de Siani, qui d'environ 25 mètres avait manqué de très peu de surprendre M'Bolhi.

Le pressing camerounais s'est traduit par l'obtention d'un nombre considérable de corners pendant les dix premières minutes de jeu, dont celui de Ngadeu, qui d'une belle tête croisée avait trouvé le petit filet.

Cinq minutes plus tard, suite à une belle action collective sur l'aile gauche, Njie a réussi à déborder son adversaire direct avant d'adresser un centre-tir, qui est passé de quelques centimètres à côté du montant gauche de M'Bolhi.

Acculée de toutes parts, la défense algérienne a fini par céder à la 25^e minute, lorsque Aboubakar a intercepté une passe mal ajustée par Bensebaïni, avant de lancer Njie plein axe.

L'attaquant marseillais s'est présenté seul devant le gardien algérien et l'a trompé d'un tir à bout portant (1-0).

Il a fallu attendre la demi-heure de jeu pour assister à la première occasion algérienne dans ce match et elle était à l'actif de Hilal Soudani, qui bien servi en profondeur par Hanni a tenté le lobe, mais son ballon est passé légèrement au-dessus.

La dernière occasion qui mérite d'être signalée en première mi-temps était également algérienne et elle était, une fois encore à l'actif de Hilal Soudani.

C'était suite à une belle combinaison à trois, entre Hanni, Belfodil et



Soudani. Ce dernier s'était retrouvé face à face avec le gardien adverse et a tenté une reprise de volée qui, malheureusement pour lui, était sorti de quelques centimètres à côté. La première manche s'est donc achevée sur le score d'un but à zéro en faveur des Lions Indomptables, qui ont abordé la deuxième mi-temps avec la même hargne et la même envie, mais sans parvenir à concrétiser. De son côté, la sélection algérienne a commencé à prendre un peu plus de risques qu'en première mi-temps. Ce qui est logique du fait qu'elle était menée au score et qu'elle ambitionnait de gagner ce match, ou tout au moins, repartir avec un bon nul.

L'entrée en jeu de Zinedine Ferhat (Le Havre/France), Rachid Ghezal (AS Monaco/France) et Ismaël Bennacer (Empoli/Italie) a dynamisé un peu plus le jeu des Verts, en procurant plus de ballons aux attaquants Hilal Soudani et Ishak Belfodil, qui cependant ont été incapables de concrétiser.

Mais en se découvrant autant, la défense algérienne a fini par laisser d'importants espaces derrière, et les Camerounais ont en profité pour doubler la mise à deux minutes du coup de sifflet final.

C'était par l'intermédiaire du jeune Pangop, dont c'était la toute première sélection chez les Lions

Indomptables, et qui avait surpris M'Bolhi d'un tir vicieux, dans l'angle fermé (88^e/2-0). Le sélectionneur algérien Lucas Alcaraz a convoqué huit joueurs locaux pour ce match, en quête de renouveau, mais n'a finalement utilisé qu'un seul d'entre eux, en l'occurrence le milieu récupérateur de l'USM Alger, Raouf Benguit.

Dans l'autre match de ce groupe "B", le Nigéria s'est imposé à domicile contre la Zambie (1-0), assurant au passage sa qualification au Mondial-2018, car avec 13 points à une journée de la fin, il est sûr de ne rien risquer.

La Zambie (2e), ne compte en effet que sept points, devant le Cameroun (6 pts) et l'Algérie (1 pt), faisant que les Super Eagles aient assuré leur qualification au Mondial russe dès cette 5^e journée.

Les pays déjà qualifiés
Pays-hôte, qualifié d'office: Russie
AFRIQUE (1/5): Nigeria
AMÉRIQUE DU SUD (1/4, sans compter le barragiste): Brésil
ASIE (4/4, sans compter le barragiste): Iran, Japon, Corée du Sud, Arabie Saoudite

CONCACAF (1/3, sans compter le barragiste): Mexique
EUROPE (4/13): Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne

NDLR: Le 5^e de la zone Amsud affronte en barrage aller-retour le vainqueur de la zone Océanie

FOOTBALL / MONDIAL 2018

13 sélections déjà qualifiées

Treize nations sont d'ores et déjà assurées de disputer la Coupe du monde 2018 de football en Russie, prévue du 14 juin au 15 juillet. En Afrique, le Nigeria a officiellement composé son billet pour le rendez-vous russe grâce à sa victoire samedi devant la Zambie (1-0) dans le "groupe de la mort" composé également de l'Algérie et du Cameroun.

Pays qualifiés :

Afrique: Nigeria
Amérique du Sud : Brésil
Asie : Iran, Japon, Corée du Sud, Arabie Saoudite
Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes: Mexique, Costa Rica
Europe : Russie (pays organisateur, qualifié d'office), Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne.

QUALIFICATIONS-ZONE AFRIQUE - 3^e TOUR :

Les résultats

Cap-Vert - Sénégal	0 - 2
Afrique du Sud - Burkina	3 - 1
Déjà joués: Sénégal - Cap-Vert	2 - 0
Burkina - Afrique du Sud	1 - 1
Cap-Vert - Burkina	0 - 2
Afrique du Sud - Sénégal	2 - 1
Sénégal - Burkina	0 - 0
Cap-Vert - Afrique du Sud	2 - 1
Afrique du Sud - Cap-Vert	1 - 2
Burkina - Sénégal	2 - 2

Classement:	Pts	J	G	N	P	bp	bc	diff
1. Sénégal	8	5	2	2	1	7	4	3
2. Afrique du Sud	7	5	2	1	2	8	7	1
3. Burkina	6	5	1	3	1	6	6	0
4. Cap-Vert	6	5	2	0	3	4	8	-4

Reste à jouer (en heure GMT):
06/11: Burkina - Cap-Vert
14/11: Sénégal - Afrique du Sud
Mali - Côte d'Ivoire 0 - 0

Samedi: Maroc - Gabon	3 - 0
Déjà joués:	
Côte d'Ivoire - Mali	3 - 1
Gabon - Maroc	0 - 0
Maroc - Côte d'Ivoire	0 - 0
Mali - Gabon	0 - 0
Gabon - Côte d'Ivoire	0 - 3
Maroc - Mali	6 - 0
Mali - Maroc	0 - 0
Côte d'Ivoire - Gabon	1 - 2

Classement:	Pts	J	G	N	P	bp	bc	diff
1. Maroc	9	5	2	3	0	9	0	9
2. Côte d'Ivoire	8	5	2	2	1	7	3	4
3. Gabon	5	5	1	2	2	7	-5	
4. Mali	3	5	0	3	2	1	9	-8

Reste à jouer (en heure GMT): 06/11: Gabon - Mali 06/11: Côte d'Ivoire - Maroc NDLR: Les cinq vainqueurs des groupes disputeront le Mondial-2018.

FELLAINI ABSENT PLUSIEURS SEMAINES

Manchester United a laissé partir Marouane Fellaini pour un rassemblement international sans enjeu, la Belgique étant déjà qualifiée pour la prochaine Coupe du monde, et José Mourinho va récupérer son joueur en piteux état. En effet, le Red Devil s'est blessé samedi soir en Bosnie (3-4) et sera absent plusieurs semaines. La fédération belge explique sans trop de précisions que l'articulation du genou gauche est touchée. Il manquera évidemment le dernier match des éliminatoires du Mondial face à Chypre, mardi prochain.



RAMOS PROLONGE LE PLAISIR

Au Real Madrid depuis 2005, Sergio Ramos (31 ans, 6 matchs en Liga cette saison) est un capitaine indéboulonnable au sein de la Casa Blanca. Et l'histoire d'amour devrait continuer encore quelques années puisque le défenseur central espagnol a prolongé son contrat d'une année supplémentaire, soit jusqu'en 2021, annonce le quotidien Marca. Après Isco, Marcelo, Raphaël Varane ou encore Karim Benzema, le Real poursuit sa campagne de prolongation de contrats.

Griezmann veut rejouer avec Lacazette

Alors qu'on s'attendait à un 4-2-3-1 avec Olivier Giroud aligné en pointe, Didier Deschamps a surpris samedi en Bulgarie en faisant confiance à Alexandre Lacazette (26 ans, 14 sélections, 1 but) pour occuper le poste d'avant-centre de l'équipe de France.

Un coup tactique préparé à l'avance par le sélectionneur tricolore comme l'a révélé Antoine Griezmann (26 ans, 46 sélections, 17 buts), qui espère bien avoir la chance d'évoluer à nouveau avec son ami dans le futur. "Dès le lundi ou le mardi, le coach me l'avait dit. Donc on a essayé de mettre ça en place toute la semaine et ça s'était bien passé. Sur le terrain, ce sont deux joueurs (Lacazette et Mbappé) faciles avec qui on peut jouer. Il n'y avait pas de problème, on a essayé de permuter. Mais ce n'était pas un match pour les attaquants. J'espère que le coach retiendra ce trio", a indiqué l'attaquant vedette de l'Atletico Madrid.

Pirlo va raccrocher en décembre !

Une autre légende du football va quitter les terrains. Le milieu italien Andrea Pirlo (38 ans) a annoncé qu'il raccrochera les crampons à l'issue de son contrat avec New York City, le 31 décembre. "L'heure est venue. Je ne peux pas m'entraîner comme je le voudrais parce qu'il y a toujours un problème physique. A mon âge, ça suffit. Je vais faire autre chose", a expliqué l'ancien joueur de la Juventus Turin, du Milan AC et de l'Inter Milan. Il reste donc un peu moins de trois mois pour profiter de Pirlo sur les pelouses.

Rien de grave a priori pour Thiago Silva

Alors qu'on craignait une absence de plusieurs semaines après sa blessure avec la sélection brésilienne face à la Bolivie vendredi (0-0) (voir la brève du vendredi 6/10), Thiago Silva (33 ans, 5 matchs en Li cette saison) pourrait être vite remis sur pied. La femme du défenseur et capitaine du Paris Saint-Germain a en effet fait savoir que son mari n'était que légèrement blessé à la cuisse. "Heureusement, rien de grave pour Thiago. Il est bien et sera bientôt sur les terrains", a ainsi annoncé la femme de l'international auri-verde sur les réseaux sociaux. L'ancien Milanais pourrait tout de même manquer le déplacement du PSG à Dijon samedi prochain.

Lopez défendu par ses proches

Décevant depuis le début de cet exercice 2017-18, Maxime Lopez (19 ans, 4 matchs en Li cette saison) a fini par perdre sa place de titulaire au sein du onze marseillais. Mais pour son frère, le jeune milieu de terrain olympien a besoin de temps pour s'habituer à ses nouveaux partenaires de l'entrejeu. "Max a besoin que ça bouge autour de lui pour être bon. La saison dernière, il avait ses habitudes avec Valqueur. L'équipe a changé, il a des automatismes à retrouver, forcément", avance Julien Lopez dans La Provence. Et si le petit Marseillais affichait tout simplement ses limites ?

Le Barça cible Martial

Alors qu'il retrouve la forme du côté de Manchester, Anthony Martial (21 ans, 6 apparitions et 3 buts en Premier League cette saison) voit son nom apparaître sur les tablettes du FC Barcelone. Selon Mundo Deportivo, l'attaquant de Manchester United est l'une des options des Blaugrana pour renforcer le secteur offensif.

Le club catalan observe de près la situation de l'international français qui n'est pas un titulaire indiscutable à Manchester United mais enchaîne tout de même les matchs. Si son temps de jeu venait à diminuer, surtout avec le retour programmé de Zlatan Ibrahimovic, l'ancien Monégasque se laisserait-il tenter ? Il faudrait aussi que MU accepte de s'en séparer...



ALGÉRIE - FRANCE

L'Algérie envoie 30 chalets aux sinistrés de l'ouragan Irma aux îles des Antilles

L'Algérie a envoyé, hier, une cargaison d'aide humanitaire composée de 30 chalets dotés des équipements nécessaires au profit des sinistrés de l'ouragan Irma aux îles des Antilles.

L'opération d'envoi de ces aides à partir du port d'Alger a été supervisée par le Directeur général de la Protection civile, M. Mustapha Lahbiri en présence de l'ambassadeur de France à Alger, Xavier Driencourt et de représentants d'organismes concernés par cette initiative de solidarité. Dans une déclaration à la presse, M. Lahbiri a souligné que ces aides "interviennent sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika en guise de solidarité avec les sinistrés", ajoutant qu'il s'agit d'"une initiative humanitaire". "La France a toujours été aux côtés de l'Algérie" lors des catastrophes naturelles qui l'ont frappée à l'instar des inondations de Bab El Oued (Alger) en 2001 et le séisme qui a frappé la wilaya de Boumerdes en 2003, a-t-il ajouté. De son côté, l'ambassadeur de France a présenté ses remerciements au président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika ainsi qu'au gouvernement algérien pour cette aide accordée aux sinistrés des Antilles. Outre les pertes humaines, l'ouragan Irma a engendré des pertes matérielles dans les régions touchées.

ALGÉRIE - UA

Un programme de formation des imams africains en élaboration entre le CAERT et la Ligue des oulémas du Sahel

Le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (CAERT) et la Ligue des oulémas, précheurs et imams du Sahel ont convenu dimanche à Alger d'élaborer un programme de formation des imams et précheurs africains en vue de contrer les idéologies extrémistes en Afrique.

Le directeur du CAERT et représentant spécial de l'Union africaine pour la coopération antiterroriste, Larry Gbevo, qui recevait une délégation de la Ligue des oulémas, précheurs et imams du Sahel, a mis en avant la nécessité d'œuvrer à l'élaboration d'un programme triennal de formation des imams, précheurs et oulémas africains. Le programme renforcera les efforts visant à contrer les idéologies extrémistes en Afrique en faisant bénéficier les Africains de l'expérience algérienne en matière de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme. Pour le représentant de l'Algérie à la Ligue, Kamel Chekkat, "un tel programme qui doit s'adresser à tous les acteurs religieux en Afrique, y compris ceux issus d'autres religions, contribuera grandement aux efforts de lutte contre la menace extrémiste dans de nombreux pays africains en s'attaquant à son terreau".

Après avoir souligné l'importance d'"accorder une attention particulière à la formation d'un imamat fort dont les personnalités doivent être connues et respectées", M. Chekkat a appelé à l'élaboration d'une stratégie de prévention visant à déifier l'idéologie derrière l'extrémisme violent et à contrer ceux qui prônent la violence. Dans le cadre de ses efforts de prévention de l'extrémisme et de l'extrémisme violent, la Ligue des oulémas, précheurs et imams des pays du Sahel a organisé, le 22 mars 2017, le premier cycle de formation des imams membres de la Ligue, lequel a porté sur des thématiques telles que "l'optimisation de l'utilisation des médias" par les imams et les précheurs, "la réforme en Islam" et "le rôle de la zakat et du wakf dans la résorption des problèmes sociaux". Créée en janvier 2013 à Alger, la Ligue des oulémas, précheurs et imams du Sahel s'emploie à diffuser la culture de la paix et à bannir la violence et l'extrémisme dans cette région. Elle regroupe des oulémas, précheurs et imams des pays de la région membres de la Ligue, à savoir l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, le Nigeria, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, ainsi que de trois pays observateurs au titre du Processus de Nouakchott, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Guinée.

ALGÉRIE - RUSSIE

Le Président du gouvernement russe en visite officielle en Algérie à compter d'aujourd'hui

Le président du gouvernement de la Fédération de Russie Dmytrii Medvedev, effectuera une visite officielle de deux jours à compter d'aujourd'hui en Algérie, à l'invitation du Premier ministre Ahmed Ouyahia, a indiqué hier un communiqué des services du Premier ministre.

«A l'invitation de Monsieur Ahmed Ouyahia, Premier ministre, son excel-



lence Monsieur Dmytrii Medvedev, président du gouvernement de la Fédération de Russie, effectuera une visite officielle en Algérie les 9 et 10 octobre 2017», précise la même source. «Cette visite qui succède à la tenue d la 8e session de la Commission mixte de coopération en septembre dernier, sera l'occasion pour l'Algérie et la Russie d'approfondir et de consolider leur dialogue stratégique et leur coopération multiforme, fondés sur la Déclaration sur le partenariat signée à Moscou en avril 2001, sous l'égide de son excellence le président Abdelaziz Bouteflika et son homologue, Son Excellence, le Président Vladimir Poutine.

ALGÉRIE - USA

Les Etats-Unis pour la promotion de la coopération et du partenariat avec l'Algérie dans le domaine sécuritaire

L'ambassadeur des Etats-unis à Alger, John P. Desrocher, a affirmé samedi à Alger la volonté de son pays de promouvoir la coopération et le partenariat sécuritaire et d'élargir les relations économiques avec l'Algérie dans l'objectif d'approfondir les relations entre les deux peuples algérien et américain.

Lors d'une visite à la Casbah d'Alger à l'occasion du «60e anniversaire de la bataille d'Alger», l'ambassadeur américain a mis en avant la volonté de son pays de promouvoir la coopération et le partenariat sécuritaire et d'élargir les relations économiques avec l'Algérie, un objectif qu'il s'est engagé (ambassadeur) à réaliser avec ses pairs dans les années à venir.

Le diplomate américain a

salué, en outre, les sacrifices du peuple algérien pour le recouvrement de l'indépendance, se disant «honoré de participer aux côtés des Algériens à la commémoration de l'anniversaire de la bataille d'Alger, au cœur de la capitale, plus précisément à la Casbah».

Il a rappelé le discours de John Kennedy, lorsqu'il était sénateur il y a soixante ans, devant le congrès américain au cours duquel il avait souhaité l'indépendance de l'Algérie avant de devenir président des Etats-Unis et de recevoir le président de l'Algérie indépendante, Ahmed Ben Bella à la maison blanche, une visite qui avait marqué le début des relations entre les deux pays.

Le diplomate américain a affirmé que son travail et celui de ses pairs sera focalisé

sur le soutien au partenariat dans le domaine sécuritaire et l'élargissement de la coopération bilatérale dans les volets commercial et économique, outre l'approfondissement des relations entre les deux peuples.

M. Desrocher a mis en avant «l'importance de ces objectifs pour relancer les opportunités de partenariat entre les Etats unis et l'Algérie pour une Algérie souveraine et prospère à laquelle plusieurs Algériens ont voué leur vie».

Pour le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, la commémoration du 60e anniversaire de la Bataille d'Alger au cœur de la Casbah, dans la maison même où Ali la Pointe, Hassiba Ben Bouali, Petit Omar et Bouhmid Hamid sont tombés en martyrs, en présence de l'ambas-

sadeur des Etats-Unis, dénote la symbolique de ce lieu dont l'histoire restera gravée dans la mémoire des Algériens, voire de toutes les nations qui ont foi en le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

Lors de sa visite à l'antique Casbah, notamment la Citadelle et Dar Hassan Pacha en passant par ses différentes ruelles, l'ambassadeur des Etats-Unis a reçu des explications sur la restauration de la ville historique, se disant impressionné par ce patrimoine architectural antique.

Le wali d'Alger a précisé que les travaux de restauration de la Casbah d'Alger «se poursuivent toujours», rappelant que 400 entreprises et bureaux d'études étaient mobilisés par ce projet qui a permis de créer 12.000 emplois.

ALGÉRIE - BELGIQUE

Lancement de cours d'arabe pour les enfants de la communauté algérienne en Belgique

Des cours de langue arabe seront désormais dispensés aux enfants de la communauté algérienne établie en Belgique pour répondre à la demande exprimée par la communauté désireuse de «garantir à sa progéniture un apprentissage de l'arabe algérien», a annoncé samedi le consul général d'Algérie à Bruxelles, Abdelkrim Yamani.

«Avec le soutien de l'ambassade d'Algérie à Bruxelles et en concertation avec le mouvement associatif de la communauté nationale établie en Belgique, nous avons ouvert les espaces de la «Maison d'Algérie» pour accueillir les enfants de notre communauté afin de leur permettre l'apprentissage de la langue de leur pays d'origine», a-t-il déclaré à l'occasion de la cérémonie de lancement de ces cours.

Encadré par l'association algérienne de droit belge «Ibn Badis», l'enseignement de la langue arabe vient répondre à la «demande pressante» pour un enseignement «efficace et de qualité» de la langue arabe et de la culture algérienne d'origine, exprimée par la communauté algérienne de Belgique, selon le consul général d'Algérie à Bruxelles.

«Auparavant, les parents inscrivaien-

leurs enfants dans des associations d'autres pays arabes pour leur permettre d'apprendre la langue arabe, mais s'inquiétaient du contenu.

Ils attendaient avec beaucoup d'impatience l'ouverture de cette école pour permettre à leurs enfants de suivre un programme algérien, étudier l'histoire d'Algérie et s'imprégner de la culture algérienne», a-t-il assuré, se félicitant de la «forte adhésion» des membres de la communauté algérienne de Belgique à cette initiative.

Il a souligné, à ce titre, que l'enseignement correspond aux programmes algériens de langue arabe, établi par le ministère de l'Education nationale, et sera sanctionné par la remise d'un certificat attestant d'une accumulation de connaissances et de compétences.

«C'est un programme scolaire en bonne et due forme avec des examens et une évaluation globale à la fin de l'année», a-t-il affirmé, évoquant la possibilité de promouvoir et d'étendre l'expérience à d'autres régions de Belgique.

«Notre ambition, a-t-il poursuivi, est d'ouvrir des annexes à travers le territoire belge, là où le besoin se fait sentir afin de rapprocher l'école des membres de notre

communauté». L'enseignement de la langue arabe sera dispensé suivant deux niveaux d'études: niveau 1 pour les débutants et niveau 2 pour ceux qui ont quelques rudiments de la langue arabe, a-t-il expliqué, relevant la possibilité d'aller vers un niveau 3 pour «permettre à ces enfants d'avoir un niveau plus élevé de maîtrise de la langue arabe».

La Présidente de l'association à but non lucratif «Les amitiés belgo-algériennes» (Asbl Laba), Ghezala Cherifi, qui participe à l'opération, a assuré de son côté que le personnel d'encadrement de l'école «dispense de l'expérience et des aptitudes pédagogiques nécessaires», se félicitant du soutien apporté par le ministère de l'Education nationale qui a mis à la disposition de l'école les livres scolaires nécessaires.

L'Asbl «Ibn Badis», chargée d'encadrer l'enseignement de la langue arabe au profit des enfants de la communauté nationale établie en Belgique ne bénéficie d'«aucun soutien financier», a-t-elle fait remarquer, soulignant que l'association compte sur la participation des parents pour payer les enseignants chargés de donner les cours d'arabe.